AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 27 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 mars 2023, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 mars 2023 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Le Maire.

Etaient présents :
Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christian Bacci, Paul Mancini, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :
Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Christelle Combette à Caroline Corticchiato, Laetitia Maroccu à Camille Bernard, Muriel Madotto à Alain Nicolai, Antoine Cuttoli à Pierre Pugliesi, Laurent Marcangeli à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Basiliu Moretti à Jacques Billard, Sébastien Deliperi à Christian Bacci, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Jean-Michel Simon à Basile Paoli.

Etaient absents :
Danielle Flamencourt, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance. Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Les Procès-verbaux des conseils municipaux du 1er février 2023 et du 15 février 2023 sont adoptés.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2020 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Numéro	Date	Objet
2023_26	17/02/2023	Portant fixation des tarifs d'occupation relatifs à l'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques
2023_27	20/02/2023	Portant modification de la décision attributive de concession Contrat n°1237 au plan A-38.2 d'une superficie de 6m2 Cimetière communal Saint-Antoine d'une durée perpétuelle
2023_28	21/02/2023	Portant modification de la décision attributive de concession Contrat n°1431 au plan G55 d'une superficie de 6m2 Cimetière communal Saint-Antoine d'une durée perpétuelle
2023_29	22/02/2023	Portant modification de la décision attributive de concession Contrat n°2819 au plan T-CM-16 d'une superficie de 2m2 Cimetière communal Saint-Antoine d'une durée de 50 ans
2023_30	23/02/2023	Prêt de matériel communal association INIZIATIVA
2023_31	27/02/2023	Convention d'occupation de locaux scolaires avec l'Association « La Palette polychrome ».
2023_32	27/02/2023	Convention d'occupation de locaux scolaires avec l'Association « JUDO PIETRALBA »,
2023_33	06/03/2023	Objet Renouvellement AVPU 2023 (Association des Villes pour la Propreté urbaine)
2023_34	07/03/2023	Concession n° 2823 au plan : T - 104 Concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal Lieu-dit Saint-Antoine.
2023_35	07/03/2023	Portant modification de la décision attributive de concession Contrat n°2499 au plan S92 d'une superficie de 6m2 Cimetière communal Saint-Antoine d'une durée perpétuelle
2023_36	09/03/2023	Portant modification de la décision attributive de concession Contrat n°2306 au plan M-222 d'une superficie de 6m2 Cimetière communal Ancien d'une durée perpétuelle
2023_37	14/03/2023	Concession n° 2824 au plan : T - 106 Concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal Lieu-dit Saint-Antoine.
2023_38	15/03/2023	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à la Fédération des Cités Européennes Napoléoniennes.
2023_39	15/03/2023	Portant modification de la décision attributive de concession Contrat n°2624 au plan Y176 d'une superficie de 3m2 Cimetière communal Ancien d'une durée de 50 ans
2023_40	16/03/2023	Concession n° 2825 au plan : T - CM17 Concession d'une durée de 50 ans de terrain dans le cimetière communal Lieu-dit Saint-Antoine.
2023_41	17/03/2023	Portant modification de la décision attributive de concession Contrat n°1884 au plan Q-8 d'une superficie de 6m2 Cimetière communal Saint-Antoine d'une durée perpétuelle
2023_42	17/03/2023	Concession n° 2826 au plan : T-107 Concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal Lieu-dit Saint-Antoine.
2023_43	20/03/2023	Concession n° 2827 au plan : T - 108 Concession d'une durée de 50 ans de terrain dans le cimetière communal Lieu-dit Saint-Antoine.
2023_44	22/03/2023	Convention d'occupation de locaux scolaires avec l'association « Compagnie Le Thé à trois »
2023_45	23/03/2023	Renouvellement AVPU 2023 (Association des Villes pour la Propreté urbaine)

Liste des décisions prises en matière de commande publique par le Maire, par délégation du conseil municipal

N° MARCHE	DATE DE SIGNATURE	OBJET DU MARCHE	TITULAIRE
2022V043	06/03/2023	Fourniture de denrées alimentaires - Lot 13 Charcuterie fraîche	VIBEL
2022V036	06/03/2023	Fourniture de denrées alimentaires - Lot 19 Produits pour pâtisseries	VIBEL
2022V010	06/03/2023	Achat de fournitures de barquettes alimentaires, film pour thermoscellage, étiquettes autocollantes et rubans transfert thermique	RESCASET CONCEPT
2023V015	13/03/2023	JEU DE L'OIE - Réadaptation du jeu sous la forme d'une malle pédagogique	MAYANE CREA ET COM
2022V044	14/03/2023	FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR TOUS LES SERVICES DE LA VILLE D'AJACCIO / Lot n° 5 : VIANDE FRAÎCHE	JPM
2022V097	22/03/2023	ACBC pour les travaux divers d'entretien, de rénovation et de construction des bâtiments et équipements communaux de la ville d'Ajaccio et compte de tiers - Lot 6 : Métallerie, serrurerie	ATS
2023V018	23/03/2023	Marché subséquent n°4 Fruits et légumes BIO - Lot 2	OLIVIERI PRIMEURS
2023V019	23/03/2023	AC Carnaval pour la ville d'Ajaccio LOT 1	NICE FESTIVITES
2023V020	23/03/2023	AC Carnaval pour la ville d'Ajaccio LOT 2	NICE FESTIVITES
2023V005	22/03/2023	Fourniture d'outillage, d'accessoires, de quincaillerie et de matériels spécifiques espaces verts pour les services de la Ville d'Ajaccio Lot 4 - Articles de pépinière	ETS PERRET

Introduction Monsieur le maire

M. Le maire : « La présentation du rapport sur l'aménagement du fonds de baie est reportée au conseil municipal du 13 avril. Je voudrais revenir rapidement sur les événements qui se sont produits ce week-end. Ils s'inscrivent, malheureusement, dans une série d'autres tentatives d'attentats. Après la mairie d'Afa, c'est la mairie d'Appietto qui a été touchée dans l'incompréhension générale. Nous nous sommes rendus samedi matin à Afa pour soutenir notre ami Pascal Miniconi face à l'incompréhension d'une violence nocturne qui est venue frapper aux portes d'une maison qui n'est pas n'importe quelle maison puisqu'il s'agit de la maison de tous et quand on met le feu à l'entrée d'une maison ça veut dire qu'on veut empêcher les gens de rentrer. Cet acte au-delà de l'affectation personnelle, humaine, touche tout un symbole. La fonction de maire, d'élus de proximité, de représentants, est fragilisée à plusieurs occasions. Il est peut-être utile de rappeler que derrière ses fonctions il a tout simplement des hommes et des femmes qui s'engagent, qui s'investissent pour les autres, pour les générations à venir, dans des contextes locaux et nationaux qui sont particulièrement tendus. Je laisserais évidemment l'opposition exprimer si elle le souhaite son avis sur le sujet. Je vais exprimer, bien évidemment toute notre solidarité face à ces actes qui sont inqualifiables sur des communes appartenant à la Capa qui sans disserter sur les messages qui sont adressés à travers ces actes que rien ne justifie sur des communes qui essaient de développer de manière harmonieuse leur territoire avec les contraintes qui sont les leurs. Je prends l'exemple de la commune d'Afa qui à deux reprises a vu sa tentative d'élaboration du plan local d'urbanisme retoquée et qui n'est pas en termes de développement d'urbanisme quelque chose de monstrueux, c'est le moins que l'on puisse dire, je dirais la même chose pour la commune d'Appietto. Je vous rappelle que notre ami François

Fagianelli a été touché à 2 reprises à titre personnel et professionnel, mais également en tant qu'élu puisque que la mairie a été visée. Alors, le discernement je ne sais pas s'il y en a ! On est dans la confusion. Je prends l'exemple de notre ami Pascal Miniconi qui après 46 années d'investissement dans la vie publique, plus de 20 ans en tant que maire, à un âge ou peut-être il aurait pu exiger un peu plus de quiétude et bien il se voit infliger cette situation incompréhensible. Il faut donc être totalement solidaire et soudé. Aujourd'hui il est un peu dur d'élaborer des documents de programmation et de planification en matière d'urbanisme. Les difficultés ne sont pas les mêmes selon les situations. À Ajaccio on a un PLU qui a été retoqué. Ce qui l'on attaqué sont satisfaits de la décision à savoir qu'ils l'avaient attaqué pour obtenir l'annulation totale. Finalement 3 ou 4 zones ont été retoquées. On en est satisfait même si je n'arrive pas bien à comprendre les motivations de départ. Ce que je veux dire c'est qu'aujourd'hui, que l'on ait ou pas un PLU, planifier, développer, prendre des décisions c'est s'exposer. Je le répète derrière une fonction il y a des des hommes et des femmes et accessoirement autour il y a des familles, des gens qui aiment des gens, qui s'inquiètent qui ne comprennent pas. Alors, quand on fait le bilan de tout ça on peut avoir des doutes. Que fait-on ? Qui sommes-nous ? Je veux souligner cela parce qu'aujourd'hui dans nos échanges, dans le débat public on a une responsabilité au quotidien dans nos prises de parole dans nos échanges dans nos différences. Mais, les mots ont un sens et il faut tenir compte du contexte parce que le contexte aujourd'hui explose et est dangereux et il faut se le dire. Voilà mes chers collègues ! J'espère qu'il n'y aura pas d'autres manifestations publiques. J'espère qu'on ne sera pas amené trop souvent à ce rappel de vigilance et à ces soutiens nécessaires, mais je voulais m'exprimer au nom de la majorité évidemment et rappeler comme je l'ai fait en tant que président de la Capa tout notre soutien. »

Interventions :

M. Casalta : « Vi ringraziu o sgiò merri, aghju da dì dui parolli, a casa cumuna hè a casa di tutti è aldilla ghjè dinò un simbulu di a demucrazia. Dui casi cumuni sò stati feriti hè ghjè una cosa pessima assai pessima. » Je vous remercie Monsieur le maire, je vais dire deux paroles, l'hôtel de ville est la maison de tous et au-delà c'est aussi un symbole de démocratie. Deux mairies ont été endommagées et c'est quelque chose de grave, très grave. J'ai écouté votre message de solidarité, Monsieur le Maire, et nous le partageons. Nous sommes dans une période qui est extrêmement compliquée. Vous avez parlé du contexte. Contexte qui est à notre modeste niveau assez illisible. Tout ce que l'on peut constater c'est que des mairies avec tout ce que ça représente comme symbole, comme investissement, comme travail pour les autres ont été touchées, ont été attaquées. Des mairies qui sont proches de nous avec des gens qu'on les côtoie au quotidien. La question qui est dans tous les esprits est double. C'est pourquoi et qui ? Moi, à la seconde question je n'ai aucune réponse et je dis même que l'on doit être extrêmement prudent parce que nous sommes aujourd'hui dans une période où apparaissent des choses extrêmement curieuses. Chacun a pu le constater donc nous nous garderons bien de désigner de pointer quelconque entité, quelconque personne, car nous ne sommes pas sûrs que ce qui arrive une fois, ce qui arrive 2 fois soient exactement les mêmes choses et les mêmes auteurs. Vous savez que dans notre société qui est parfois à la croisée de nombreux chemins il y a aussi des choses étranges qui se trament, on appelle ça parfois des poussettes. Moi je n'en sais rien, je ne sais pas ce que c'est, mais en tout cas le climat est extrêmement malsain. Vous l'avez décrit et je vous suis sur ce plan-là. Donc, l'opposition pour ne pas faire de longs discours réitère sa solidarité aux personnes qui ont été touchées dans leurs fonctions par ces agissements et nous souhaitons tout comme vous qu'un climat de sérénité et d'apaisement revienne le plus vite possible pour que nous puissions travailler pour améliorer le quotidien de tous nos concitoyens. »

M. Audisio : « Merci Monsieur le Maire. Nous sommes à un moment où nous devrions nous trouver dans une situation historique puisque nous devrions avoir dans quelque mois une discussion très importante sur une évolution institutionnelle sur le statut de notre Île et force est de constater que je suis quand même très inquiet, car je n'ai pas l'impression que les conditions sont aujourd'hui réunies pour qu'on puisse aboutir vers cette évolution. Ce que je vois c'est qu'aujourd'hui notre société effectivement est malade. Elle en crise et ce qui m'inquiète surtout c'est que j'ai l'impression que c'est entre corses qu'on se fait du mal. On parle beaucoup de Corse,

de "corsitude", de régionalisme et moi ce que je constate c'est que les maires d'Afa et d'Appietto sont des gens de ce territoire, de notre île, ce sont des insulaires comme tout le monde qui travaillent tous les jours qui s'accrochent pour essayer de faire vivre leur commune et donc tout cela m'inquiète beaucoup. J'ai pris connaissance dans l'article du Corse Matin de ce que disait le maire d'Appietto. Seulement 3 permis de construire ont été délivrés en 2 ans par la commune d'Appietto et c'est une commune qui régresse et pas qui progresse au niveau population donc, après on peut s'interroger sur les motivations. Motivation ou pas il y a quand même des personnes qui revendiquent en ce moment de nombreux attentats. Alors effectivement on peut toujours douter, s'interroger sur les motivations, mais un certain nombre d'entre eux sont siglés par un nouveau groupuscule. Il faudra voir ça, l'enquête le déterminera ce n'est pas moi qui vais me prononcer sur les enquêtes, mais en tout cas le constat c'est que la situation est quand même explosive, catastrophique. On ne peut que s'inquiéter de cette situation et vu ce qui devrait normalement arriver dans les mois à venir je n'ai pas l'impression qu'on pourra y arriver. »

M. le maire : « On va essayer de construire les choses de façon la plus optimiste possible. Je vous rappelle que l'étude sur l'aménagement de l'entrée de ville a été reportée à un prochain conseil. Nous avons rencontré la chambre de commerce nous avons évoqué le sujet avec le président de l'exécutif puisque vous avez pu lire dans la presse que nous nous étions enfin rencontrés. Je voudrais sans malice saluer l'intervention de Julia Tiberi. En votre qualité de conseillère territoriale, vous avez interpellé le président de l'exécutif sur le sujet. Je voulais le souligner tout simplement parce que je trouve que c'est l'illustration de ce que peut-être effectivement la défense de l'intérêt général et ce quelles que soient les convictions et les positions qui peuvent un moment donné nous opposer et je trouve qu'au contraire dans ce genre de débat il faut qu'il y ait opposition et qu'il y ait justement une construction dans l'intelligence collective donc je voulais le saluer amicalement. Nous pouvons commencer avec la présentation du rapport sur le développement durable. Je vais laisser la parole à mon adjointe, Caroline Corticchiato, mais je vais dire simplement deux mots d'introduction si vous me le permettez. C'est un rapport qui est très ambitieux dans sa retranscription des opérations qui sont menées au niveau du bloc communal et du bloc communautaire dans ce souci de cohérence des actions qui sont menées sur des sujets parfois mal connus mal présentés déclinés dans des opérations complexent c'est-à-dire dans leur diversité et je trouve que ce document balaie de manière très claire et très complète ce qui relève des prérogatives du bloque communal et communautaire sur toutes les questions aujourd'hui qui intéressent nos sociétés sur les enjeux climatiques, sur la question du renouvellement des énergies, sur l'ensemble des sujets qui touchent aussi à la qualité de vie puisqu'on va parler aussi de l'air, des énergies. Ce document reprend de manière très exhaustive l'ensemble des opérations c'est-à-dire qu'on retrouve effectivement ces sujets déclinés de manière opérationnelle et on comprend là tout l'intérêt aujourd'hui des questions d'aménagement, les questions de revégétalisation, les questions de mobilité à la lumière des préoccupations qui ne sont pas nouvelles puisque les enjeux dont nous parlons malheureusement ne datent pas d'aujourd'hui, mais parfois on est long, je dirais, à la réaction et je trouve que ce document n'est pas exhaustif. Il n'achève pas, mais il présente des actions qui ont été réalisées, des actions qui sont en cours et des projets à venir sur un territoire qui est un territoire dynamique en termes d'aménagement. Je note par exemple les différents sujets de requalification, la question de la revégétalisation, la question de l'engagement dans ses démarches d'éco quartiers qui sont des occasions d'apposer une signature, je dirais, responsable en termes d'urbanisme, en termes d'aménagement paysager. Je pense que c'est l'occasion effectivement dans un moment et sur des sujets où il y a une contrariété qu'il faut effectivement expliquer ce qui sera fait pour l'aménagement de demain. Dans les 3 années qui arrivent, on en a parlé, nous allons retravailler notre document d'urbanisme. Nous allons lancer plusieurs procédures de révision simplifiées, de modifications réglementaires et in fine 2 révisions générales à un moment où on est en train de repenser le plan local de l'habitat, à un moment justement où on a ces sujets qui sont sur les rails et qui nous obligent justement à repenser un petit peu la façon dont nous voulons aménager et développer notre territoire demain. Ça sera l'occasion et le temps nous sera donné de pouvoir exposer, débattre sur des sujets aujourd'hui qui sont trop souvent contrariés par l'immédiateté, par le sensationnel ,par l'émotionnel et je pense que sur ces sujets-là on a une

responsabilité collective de bien poser le débat, d'échanger sur ces sujets, d'expliquer à la population la façon dont nous entendons développer le territoire à partir de besoins identifiés qui ne doivent pas souffrir de contestation trop forte entre les uns et les autres. C'est la démarche que je veux initier ces prochains mois et je veux vraiment que l'on ait dans cette parenthèse-là tous les moyens pour poser le débat public sur des enjeux qui ne concernent pas qu'aujourd'hui, mais qui concernent les générations à venir. Pour terminer, je voulais féliciter l'ensemble des services pour l'élaboration de ce document qui est remarquable. J'ai eu l'occasion de lire quelques-uns des documents de ce genre, mais la plupart du temps ça tient de l'ésotérisme. Là franchement, c'est d'une clarté que je trouve très instructive donc je vais remercier avant que mon adjointe le fasse l'ensemble des services. »

2023/030 - Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2022

Rapporteur : Madame Caroline Corticchiato, Adjointe déléguée

Le développement durable est devenu un enjeu incontournable à l'échelle planétaire, car il permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.
Cependant, si l'on veut que le développement durable prospère, il est nécessaire de chercher à le mettre en œuvre à l'échelle locale qui constitue le niveau d'intervention pertinent pour être palpable et compréhensible par tous les acteurs d'un territoire.
Ce rapport se propose donc d'examiner le rôle que le bloc local peut jouer dans le développement durable et d'identifier les moyens par lesquels il peut prendre des initiatives pour le promouvoir et le soutenir.
En examinant les moyens de mise en œuvre du développement durable localement, il sera alors possible et envisageable d'y contribuer efficacement à long terme.
Le développement durable est une notion complexe qui est souvent définie selon trois critères :

- Tout d'abord, il doit assurer le bien-être économique des populations locales ;
- Ensuite, il doit prendre en compte les impacts environnementaux des activités économiques ;
- Enfin, il doit garantir le respect des droits et d'égalité.

Il convient donc, par ce rapport, d'examiner les moyens par lesquels des politiques publiques et des pratiques favorisent ce développement ainsi que d'examiner les moyens par lesquels le bloc local peut s'impliquer dans sa promotion.
Ainsi, dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de réaliser annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité.
Ce rapport a pour objectif d'éclairer les choix politiques selon le prisme du développement durable.
L'année 2023 marque la volonté de rédiger un rapport unique décliné dans les deux instances délibératives (Ville et CAPA) au moment du vote des budgets afin de dresser un bilan annuel des actions, mais aussi de dégager des perspectives sur les années à venir pour l'ensemble de notre territoire en pensant nos politiques de manière plus transversale et sous le prisme des enjeux planétaires.
Aussi, ce rapport est structuré en 5 chapitres qui reprennent les 5 finalités du développement durable afin d'analyser comment chaque politique agit concomitamment et avec quelle ampleur sur les 5 finalités du développement durable.
En effet, si le développement durable est un concept qui vise à assurer un avenir viable pour les générations à venir, il importe qu'il se concentre sur la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, et sur l'amélioration de la qualité de vie des populations.
Ainsi, le concept de développement durable, généralisé dans les années 90, permet d'envisager un développement de notre humanité dans le respect des hommes et des femmes, de leur environnement tout en garantissant le non-épuisement des ressources naturelles.

Les Nations Unies ont voulu faire du développement durable, le modèle de développement qui s'applique à tous et à ce titre, elles ont adopté en 2015 les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui doivent pouvoir guider le développement de tous les pays jusqu'à l'horizon 2030.
Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle fondamental à jouer pour que ces objectifs soient atteints. C'est dans le but d'intégrer au mieux ces objectifs de l'ONU dans ses politiques que le territoire ajaccien a envisagé une réflexion pour adapter ces objectifs internationaux à une échelle locale.
Les actions et démarches réalisées jusqu'en 2022 sur le territoire sont présentées en fonction de leur contribution à ces ODD.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICPAL

De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2022 jointe en annexe, conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à sa circulaire d'application en date du 3 août 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Madame Caroline Corticchiato, Adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023

Interventions :

M. Casalta : « Je vous félicite ainsi que les services pour la rédaction de ce document qui est effectivement très clair. C'est un point positif. Après tout dépend d'où l'on met le curseur en termes de développement durable. Ce que je voudrais dire déjà, c'est que c'est un document et ce n'est pas forcément de votre fait, ni du fait des services, qui est extrêmement transversal. C'est finalement le vade-mecum de la municipalité dans pratiquement tous les sujets. Donc les questions que l'on se pose, c'est, est-ce que justement, ce n'est pas un peu trop transversal et ce qu'il ne faudrait pas cibler dans des domaines qui intéressent véritablement à notre sens, mais on peut en discuter, c'est un débat, le développement durable, je parle de la biodiversité, je parle du changement climatique, je parle des transports et je parle de l'urbanisme ou la véritablement il y a quelque chose qui peut correspondre à ce qu'on fait tous de l'idée du développement durable. Il y a des thèmes et des sujets qui m'apparaissent un petit peu à la marge, même s'ils sont fondamentaux, on est tout à fait d'accord. La lutte contre la pauvreté, la cohésion sociale, ça peut faire partie du développement durable, c'est un souci premier, de chaque collectivité, quelle que soit sa taille, mais, est-ce que ça doit rentrer dans le cadre d'un programme de développement durable pour un territoire, ce sont les questions que je vous pose un peu. Pourquoi je me pose ces questions-là, je me dis tout simplement, que si c'est trop vaste, on ne va pas réussir peut-être à atteindre tous nos objectifs, partant du vieil adage "qui trop embrasse mal étreint". Donc il ne faut pas que ça se substitue non plus à l'ensemble des prérogatives d'une municipalité, sinon il va y avoir des doublons. C'est la première réflexion. Ensuite ça découle aussi, un petit peu de ça, il y a des partis pris dans ce document. Mais peut-être conviendrait-il que nous ayons des partis pris encore plus fort sur des sujets qui sont des sujets essentiels. Je vous donne un exemple, quand je lisais le volet qui était consacré aux véhicules électriques, ce sont très bien les véhicules électriques, c'est d'actualité. Vous parlez de développer les bornes, je crois qu'il y en a 5 ou 8 sur le territoire actuellement. Pardon 16 fois 2 ! Vous parliez de doubler la capacité, c'est une très bonne chose, après la question que l'on peut se poser aussi sur le développement durable, c'est sur la pérennité du véhicule électrique avec les problèmes de batterie qu'on a aujourd'hui dans le monde entier. La difficulté de construire des batteries et d'extraire les minéraux, avec les problèmes écologiques que l'on pose dans les pays où ces minéraux-là sont extraits. On sait aussi qu'il y a une certaine obsolescence de ses voitures électriques, on sait aussi étant donné le contexte particulier de notre territoire que la production électrique est très limitée et que la centrale

qui doit être construite, si elle est construite un jour et j'espère et qui va d'ailleurs fonctionner avec du bio liquide, aura une puissance de 115 mégawatts. 115 mégawatts ça va être compliqué pour l'électrification des quais, des bateaux à quai, c'est 4 mégawatts par bateau et si toutes les voitures passent à l'électrique est-ce qu'on aura assez de production électrique, ce que je veux dire, c'est que le fait d'anticiper ce genre de problèmes et le sillon dans lequel on se mettre, est extrêmement important et il faut commencer d'ores et déjà à poser ces jalons-là, à se poser ces questions-là qui sont absolument essentielles. J'ai pris l'exemple de la fourniture en électricité comme j'aurais pu prendre l'exemple de la langue Corse dans le développe durable, ce n'est pas l'opposition qui va vous dire que la langue corse n'est pas essentielle, mais est-ce que la langue corse pour laquelle on pense et que la municipalité doit faire encore davantage d'actions et j'en parlerai à Monsieur l'Adjoint Christophe Mondoloni. Est -ce que c'est dans ce document-là que la langue corse qui bénéficie d'un petit chapitre doit être mentionnée ? Est-ce qu'on ne doit pas justement faire un véritable plan avec des objectifs ciblés et enfin un développement beaucoup plus conséquent. J'en viens au dernier point, vous l'avez dit Monsieur le maire c'est un document de présentation et de manière pratiquement exhaustifs peut être trop d'ailleurs, les différentes actions qui ont été menées et à mener. Ce qui est intéressant également, ce sont les bilans d'étapes, c'est de faire des documents encore plus fin sur les actions qui ont été menées, convient-il de les mener jusqu'à leur terme ? Qu'est-ce que ça donne ? Qu'est-ce qu'on peut attendre ? Je n'ai pas trouvé en tout cas, pas à la hauteur que nous l'aurions voulu dans ce document, cette espèce de recul sur les actions passées, cette espèce de bilan d'étapes. Le document est très intéressant, il est clair, les actions engagées tombent sous le coup du bon sens, ai-je envie de dire. On parlait des panneaux photovoltaïques et notamment sur des toitures, c'est à dire sur des endroits qui sont déjà artificialisés et en ombrière donc tout ça évidemment, c'est l'évidence, mais il convient peut-être de le finaliser encore davantage, selon les objectifs et les méthodes que nous avons évoqués à l'instant. Je vous remercie. »

M. le maire : « Je pense qu'au contraire ce document replace en fait, toutes les problématiques de l'homme dans son écosystème et par définition comme on est dans un écosystème complexe, il y a tous les sujets. Après le but de ce document, ce n'est pas un document Stratégie, mais un rapport. J'entends la nécessité de procéder effectivement, à des évaluations au fil de l'eau, quand on fait un projet, et je suis à fond dans cette culture-là, qui consiste à ne pas se donner rendez -vous à la fin pour voir ce qui se passe, mais effectivement plutôt avoir quelques clauses de rendez -vous pour évaluer et éventuellement ajuster parce que les éléments contextuels peuvent être modifiés après tout c'est un projet, une projection, il ne faut pas voir de vérité empirique, dès le départ. Alors il peut peut-être effectivement avoir des points à retravailler, mais pour en avoir lu d'autres, j'ai trouvé ma satisfaction première effectivement déjà d'avoir retranscrits de manière un peu concrète ce qu'on n'entendait pas les enjeux en termes de développement durable sur les opérations et les actions qui sont menées au niveau du bloc communal et intercommunal. Sachant que, lorsqu'on travaille sur ces deux blocs -là, on doit avoir le souci de la cohésion et la cohérence. C'est déjà compliqué. Vous l'avez vu, la transversalité sur les mobilités, ce n'est pas qu'un sujet, on en parle en ville, c'est un sujet sur la répartition des compétences, qui concerne Intercommunalité, mais est-ce que ça concerne que l'instance intercommunale bien sûr que non. Donc on doit tout le temps se mettre en mode transversalité, parce que la réflexion, les problématiques qui se présentent à nous, sont des problématiques dites complexes. Et l'idée c'est vraiment d'essayer de faire comprendre à nos concitoyens que cette action-là, elle répond à cet enjeu-là. On ne va pas convoquer la Chine et les États-Unis pour signer un traité international sur le climat ! Nous, on va s'interroger sur le niveau de compétence... On retrouve vraiment ça dans ce document, ces discussions-là entre élus, quand on dit dans un projet urbain mettre au cœur les questions environnementales ! qu'est -ce que ça veut dire ? Décliner dans vos opérations, comment c'est illustré ? Comment ça se traduit ? Quand on fait des choix d'aménagement, de restitution d'espaces publics, et bien, on touche aussi à la question de santé, car on veut limiter à l'accès des pots d'échappement. La question de mobilité c'est la santé aussi. La végétalisation, la question de l'eau, la question de l'air, tout ça ce sont des points qui intéressent la réflexion que nous menons au quotidien pour la vie de demain. Alors il est certainement perfectible, mais je vous assure, d'ailleurs quand j'étais dans l'opposition, j'étais critique sur ces genres de documents, je n'y

comprenais rien. J'avais l'impression qu'on a réinventé le monde. Là on a un extrait de nos actions politiques, ce que ça voulait dire, ce que ça traduisait, en fait. Un développement durable sur les sujets qui concernent les actions communales et intercommunales, c'est quoi ? On le retrouve dans le document. La question des fragilités et des vulnérabilités, c'est quand même l'être humain qui est au cœur du dispositif. L'adjointe a commencé son propos en parlant du développement économique, oui, c'est qu'à un moment donné, il faut aussi assurer la prospérité d'un territoire, en respectant des engagements environnementaux. Les enjeux liés au climat, à la transition énergétique...C'est là toute la complexité, c'est comment je veux vivre demain. Donc aujourd'hui c'est un rapport de présentation, il faudra effectivement au cours de nos échanges, s'arrêter un petit peu, de temps en temps, pour voir un peu aussi si les pneus sont bien gonflés, s'il y a de l'essence et de l'huile dans le moteur. Et rendre compte effectivement au fil de l'eau des différentes actions que nous avons engagées, et aussi prendre en compte vos remarques. »

Mme Corticchiato :« Ce qui n'empêche pas en effet comme vous l'avez dit en fonction des différentes politiques, vous l'avez évoqué la politique de la langue corse, il y aura peut-être, sûrement une feuille de route sur la langue corse, en tout cas en ce qui me concerne, vous l'avez évoqué sur la biodiversité, sur la transition écologique, il est prévu que je vous présente une feuille de route sur ses enjeux d'envergure, le calendrier serait juin 2023. Après vous avez évoqué les voitures électriques. Sur les voitures électriques tout d'abord, c'était pour diminuer notre empreinte carbone, quand même. En limitant les gaz d'échappement et puis après surtout c'était offrir un service aux Ajacciens, car c'est une demande assez récurrente sur le sujet, je vous remercie. »

PREND ACTE

De la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2022 jointe en annexe, conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à sa circulaire d'application en date du 3 août 2011.

M. Pugliesi expose les rapports budgétaires à l'aide d'un diaporama.

Arrivée de M. Etienne Bastelica.

Interventions :

Mme Tiberi : « Merci Monsieur l'Adjoint aux finances, pour la clarté de votre présentation et de vos explications. C'est toujours un exercice très complexe, en tout cas pour moi qui suis profane en la matière, mais vous parvenez à rendre la chose, je n'irai pas jusqu'à dire attractive, mais en tout le moins intéressante. À l'instar des observations que notre groupe a formulées lors du débat d'orientation budgétaire, les documents budgétaires qui nous sont présentés nous amènent aujourd'hui, encore une fois, à conclure à une absence de vision politique globale pour notre ville. Nous pensons, malheureusement, que ce budget ne se situe pas à la hauteur des enjeux. L'examen de votre document, pour ce qui est du rapport de présentation, je viens de vous le dire, est un exercice complexe et notamment au regard de l'adoption de la nouvelle nomenclature comptable M 57 dont vous avez parlé qui est, sauf erreur de ma part, un point d'étape vers le CFU le compte financier unique, documents budgétaires uniques qui devrait bientôt rentrer en application. L'étude de ce document dans lequel on peine à retrouver les indicateurs habituels, c'est-à-dire les indicateurs N-1, nous a quand même permis de dégager, je dirais, quelques pistes qui viennent conforter ce que nous rappelons à chaque examen de documents budgétaires. C'est-à-dire que la trajectoire tend vers une situation insoluble d'endettement permanent et obligatoire pour assurer un minimum d'investissements que l'on qualifie de notre côté de dépenses du quotidien lorsque vous avez, Monsieur l'Adjoint aux finances, employé le terme de politique d'investissement ambitieuse lors de la présentation de votre rapport. L'épargne nette négative, donc selon vous indications à hauteur d'environ au moins 2,3 millions d'euros ce qui signifie que la commune ne peut dégager aucune marge d'investissement notable à partir du résultat de son fonctionnement. Il est à noter que les recettes d'investissements connaissent une hausse

essentiellement due à l'évolution physique et fiscale des bases d'imposition et à l'augmentation démographique que connaît notre commune. Les recettes d'investissement sont donc essentiellement basées sur l'emprunt nouveau à hauteur de plus de 12 millions d'euros qui viennent s'ajouter à un stock supérieur à 80 millions d'euros et sur des subventions qui, sauf erreur de ma part, demeurent au moins pour partie hypothétiques. Je rappelle que le recours à l'emprunt a induit un niveau de remboursement qui sera plus élevé pour l'exercice prochain, puisque nous connaissons tous le phénomène inflationniste qui touche la zone euro, notamment l'Allemagne et dans une moindre mesure la France avec un taux qui se situe à un niveau de 6% ou 7% aujourd'hui. Les taux d'intérêt concernant les emprunts ont doublé par rapport à l'année précédente et notre capacité de remboursement en sera de facto impactée pour les emprunts à contracter. Les dépenses d'investissement proposées, je vous l'ai dit tout à l'heure, relèvent du quotidien de la commune et ne sont pas orientées sur ce que nous considérons comme des projets structurants. Pourtant, si l'on suit votre logique qui consisterait à voir augmenter la population de la commune en tant que levier principal de recettes supplémentaires, la nécessité de réaliser des investissements sur des opérations structurantes nous paraît évidente. Sans quoi nous ne pourrons qu'être confrontés aux conséquences néfastes que nous connaissons déjà. J'entends par là ; évidemment la liste n'est pas exhaustive, l'urbanisation massive dans certaines zones ainsi que toutes les autres problématiques que les Ajacciens ne connaissent que trop bien, c'est à dire les embouteillages ou les quartiers à l'abandon, et cætera...s'agissant des quartiers, si je ne me trompe pas, le petit camembert que vous avez présenté sur l'affectation des recettes d'investissement fait état de 0% concernant la vie des quartiers. La commune n'a pas les moyens d'assumer seule la logique que je viens de rappeler. Quand je parle d'opérations structurantes que la commune ne peut assumer seule, j'envisage les cofinancements pouvant être apportés par d'autres institutions à travers des enveloppes dédiées ou des programmes d'ampleur. Lorsque notre municipalité a eu l'occasion d'inscrire un projet structurant dans un tel dispositif, son choix s'est porté vers un projet très coûteux dont la nécessité est loin d'être avérée et qui selon nous n'est pas conforme à l'intérêt général. L'enveloppe du PTIC (Plan de Transformation, d'Innovation et d'investissement pour la Corse) qui sera accordée, sur les 46 millions d'euros prévus pour la réalisation du téléphérique, c'était un projet certes porté par la Capa, aurait été mieux placés de notre point de vue sur le projet fond baie même dans l'attente d'un accord des acteurs concernés en la matière. Monsieur le maire l'a rappelé à l'entame de ce conseil municipal et je le remercie d'ailleurs pour ses propos auxquels j'ai été sensible : j'ai interrogé l'exécutif à ce sujet il y a peu et si la réponse du président du conseil exécutif ou du conseiller exécutif en charge de l'urbanisme n'a pas été à la hauteur de nos attentes et Monsieur le maire a rappelé lesquelles étaient nous attentes, il s'agit de l'intérêt général et si l'inventaire à la Prévert qui nous a été servi en guise de réponse ne présente selon moi que peu d'intérêt, il y a quand même l'argument tournant au choix concernant l'enveloppe du PTIC qui a été mis en avant par l'exécutif et qui selon nous mérite une réponse de la part de la municipalité. Le rapport sur les AP/CP (autorisation de programme/crédit de paiement) qui sera évoqué dans un moment, nous montre également la quasi-absence de nouvelles autorisations de programme et par là même une capacité d'investissement très obérée et, où plus grave, un manque d'ambition pour notre commune, peut-être les deux. Concernant les autres ratios ils ne s'améliorent pas, les points en tension s'aggravent et notamment le chapitre 012 qui sont les charges de personnel qui subit, vous l'avez rappelé, une hausse de 6,54% étant précisé que ce chapitre représente à lui seul 71% des dépenses réelles de fonctionnement. Alors nous comprenons bien ce que vous aviez expliqué : l'effet RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), l'augmentation du point d'indice et le glissement vieillesse. Nous notons également les efforts et nous en réjouissons pour la revalorisation de certains avantages accordés aux agents, qui leur permet de freiner un petit peu l'érosion de leur pouvoir d'achat, mais nous nous permettrons aujourd'hui de vous répéter que la gestion des charges de personnel doit être abordée de façon structurelle et nous sommes toujours dans l'attente du rapport présentant les lignes de force de la DRH permettant d'anticiper et de restructurer la masse salariale de la commune. Etant précisé que nous sommes dans l'attente de ce document depuis janvier 2022. Autrement dit, vous l'avez compris, nous estimons, en tout cas tel sera notre position, que votre vision d'avenir pour la ville et votre gestion budgétaire ne sont pas à la hauteur des enjeux et c'est la raison pour laquelle nous

voterons contre ce budget ainsi que contre les budgets annexes qui seront présentés ultérieurement. »

Mme Antonini : « Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur Pugliesi pour la présentation extrêmement claire de ce rapport, même pour la béotienne que je suis. J'ai bien noté que le budget total s'est établi à 157 millions avec une section de fonctionnement de 100 millions à peu près et celle d'investissement de 50 millions. Je voudrais faire cependant quelques remarques et éventuellement avoir des réponses à quelques interrogations. Vous parlez de 107 millions de fonctionnement, avec des recettes de fonctionnement qui sont estimées à presque 105 millions en 2023 contre 96 000 euros au budget primitif de 2022, soit une hausse de 9% qui sont répartis entre autres la majoration au pourcentage de 60% de la cotisation communale de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, un produit supplémentaire est attendu, semble-t-il, au BP 2023, mais il nous paraît disproportionné et incertain. Il y a également la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité corrélée à l'inflation sur les taxes foncières des propriétés bâties qui est réévalué à 7,1% ce qui aura pour conséquence de frapper durement les propriétaires. Les autres taxes du chapitre 73 liées à l'économie s'accroissent de plus de 8% en disproportion totale avec le semblant de reprise. Au chapitre 74, la pérennisation du fonds de concours CAPA, versé une première fois en 2022, afin de rééquilibrer les charges de centralité entre la ville centre-Ajaccio et la communauté d'agglomération est une subvention de presque 2 millions qui sert, me semble-t-il, uniquement à équilibrer le budget de la ville au détriment des autres communes de la CAPA. Les subventions et participations de fonctionnement à recevoir sont estimées à plus de 6 millions d'euros contre 3 697 000 soit une progression de 65% par rapport à l'exercice 2022 soit 2,4 millions dont 1,9 million de fonds de concours Capa et 530 000 euros de bonus territoire. Je souhaiterais savoir si ces subventions sont acquises et pérennes ? Au niveau des dépenses de fonctionnement en 2023, les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever à 98 millions d'euros en augmentation de 6,68% par rapport à l'exercice précédent. 69 925 000 millions sont consacrés aux dépenses de personnel, 71% des dépenses réelles de fonctionnement qui s'envolent ainsi, avec une progression de 6,54%. Pour rappel elle était de 1% en 2022. Les charges financières, qui sont les intérêts à payer au titre des emprunts et de la gestion de la trésorerie pour plus de 2 millions, sont en progression d'environ 24% par rapport à l'année précédente. Ce qui témoigne du poids écrasant de la dette et qui ne peut simplement s'expliquer par l'augmentation du taux du Livret A. Au niveau de la section d'investissement, elle est de 50 millions, vous l'avez dit, et représente environ 31,9% du budget total alors qu'elle en représentait 34% en 2022. Une baisse qui me paraît de mauvais augure. Je voudrais ajouter quelques réflexions à ce sujet. Je me réjouis tout d'abord de lire que les partenaires financiers de l'investissement sont principalement la collectivité de Corse avec 42% et je dirais presque seulement 32% de l'État et 19% de l'Europe. Cependant, vous parlez de bon contrôle de l'endettement, mais je vois au contraire, une course à l'endettement bien inquiétante, avec des dettes et des emprunts nécessaires à l'équilibre qui s'élèvent à plus de 12 millions d'euros. Enfin, une dépossession notable avec, si je ne me trompe pas, 1,5 million de vente de patrimoine. Les conséquences de tout ce que je viens de vous énoncer, j'en vois plusieurs : tout d'abord une épargne nette fortement négative de l'ordre de 2,3 millions, ensuite une capacité de désendettement à 12 ans pour une moyenne habituelle de 6 ans, une impossibilité à conduire de grands projets, une incapacité à gérer le poids du fonctionnement et un budget vase communiquant avec celui de la CAPA. Vous l'aurez compris, je m'abstiendrai pour le vote de ce budget primitif, merci. »

M. Bastelica : « J'ai lu et relu avec plus d'attention que d'habitude tous les documents qui nous ont été transmis. Tout en lisant ces documents, j'ai pris plaisir à lire la presse régionale. Dans chaque collectivité deux mots revenaient inlassablement. Il faut rechercher des financements, comme on cherche des œufs de Pâques, et la dette. Selon que vous soyez X ou Y la dette est soit offensive soit défensive. Je vais essayer de vous livrer mon ressenti sur ce budget et ceux qui viendront après. Je ne vais pas revenir sur tous ces chiffres. Je voudrais que l'on essaie de comprendre avec Monsieur Pugliesi et Monsieur le maire. Mon questionnement ne concerne pas spécialement la dette. Nous sommes quelques-uns à avoir connu une période pas très gaie pour

les Ajacciens parce que les maires passent quels qu'ils soient et quand on arrive à avoir un service public de qualité qui est rendu par le budget et par les agents communaux en règle générale on s'y retrouve. Je ne pense pas que demain on vienne saisir les biens immobiliers de la mairie parce que la Mairie ne paie pas ses dettes. Je voudrais savoir au niveau de l'emprunt s'il y a des risques dans le futur. J'ai une crainte là-dessus. C'est pour cela que je pose la question. On a parlé aussi de ce que doit-être l'entretien de tous les biens. À ceux qui n'ont rien, il leur reste aujourd'hui le service public et les biens publics. J'ai eu la possibilité de feuilleter très attentivement ce qu'on appelle les petits travaux. Petits travaux qui se chiffrent en millions d'euros. Ces travaux aujourd'hui ne sont pas simplement nécessaires, mais fondamentaux. Il est fondamental d'entretenir le patrimoine communal et effectivement ça coûte cher. Ça coûte cher et ça va coûter peut-être un peu plus cher. C'est un peu ma crainte puisque j'ai quelques connaissances au niveau du BTP et actuellement on parle beaucoup d'inflation. Je voudrais savoir si on est en capacité y compris pour les grands travaux que nous allons entreprendre, que vous allez entreprendre. En tant que conseiller municipal d'Ajaccio quand je vois des travaux qui se déroulent je suis content. Quand je vois les bassins de rétention actuellement qui ont enfin commencé, je suis content. Parfois ça prend du temps. Je vois ce qui se passe à Saint-Jean au niveau de l'Antiquarium. C'est une petite merveille. Mais ça a été plutôt long et ce n'est pas fini. Je pense qu'à ce niveau-là on risque d'avoir des explosions. Je parle sous le contrôle du directeur des services techniques. Je suis persuadé qu'on va être en 15% et 20% supplémentaires. C'est ma 2e interrogation. Je voudrais revenir sur un point qui personnellement me paraît important. Il faut rechercher des financements. Mais ça, c'est quand il y avait des ministres qui savaient ce qu'était une commune et à qui on avait donné des financements. Les participations croisées avec des subventions très importantes ont donné des possibilités à la commune. Ajaccio a beaucoup changé. Il n'y a pas que des immeubles qui s'effondrent. De belles choses ont été faites et c'est parce que nous avons eu des participations très intéressantes. Le règlement consiste à dire toutes les villes de Corse de plus de 50 000 habitants doivent ce voire appliquer un taux d'aide différent. Je veux bien, mais ça va être difficile. C'est éventuellement une proposition que le maire pourrait même soumettre à la demande de son conseil municipal en disant nous pensons que, pourquoi pas. Je pense que financièrement il faut aller un peu plus loin. Je vous dis ça parce qu'actuellement il y a une réunion concernant la PPE (Programmation pluriannuelle de l'Énergie). Il y en a eu une il n'y a pas très longtemps et il y en aura d'autres. Cependant il y a une enveloppe de 250 000 000 d'euros qui a été négociée. Cette enveloppe concerne le Renouveau écologique et énergétique, la façon dont vont- être modernisés les bâtiments. Je voudrais dire un mot sur le personnel. Il y a à la mairie dans les collectivités un directeur des ressources humaines, mais pour moi le chef du personnel c'est le maire. Je voudrais qu'un jour on ait la possibilité d'évoquer en séance publique l'absentéisme dans les différents services. Mais il faut dire aussi que dans certains services il est pratiquement inexistant, car la critique systématique ce n'ai pas bon. Parce que le personnel communal c'est une richesse, ce n'est pas un poids pour les finances de la collectivité ! Moi personnellement je ferai comme d'habitude concernant ce vote. Je vais m'abstenir. Je voterais en mon âme et conscience tous les projets qui seront présentés qui me paraîtront utiles pour la ville. »

Mme Sichi : "Je souhaite revenir sur les dépenses de fonctionnement. Elles s'élèvent à 69 925 000 euros. Cette augmentation de la masse salariale est en grande partie due aux mesures gouvernementales décomposées comme suit : c'est l'augmentation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) d'environ 900 000 euros, oui ! plus 650 000 euros par rapport à 2021. C'est le total des revalorisations des catégories C qui représentent en 2022 environ 852 000 euros qui représentent l'alignement sur le SMIG des bas salaires, environ 150 000 euros. L'augmentation du SMIG en mai 2022 environ 146 000 euros. La modification de la grille des rémunérations des catégories C en 2022 est de 550 000 euros. Cette augmentation a profité à plus de 85% aux catégories C soit 1285 agents municipaux et la plupart d'entre nous s'en réjouissent. C'est grâce à la plupart de ces agents que le service à la population est rendu. Ce sont aussi les dépenses liées à la mutuelle, 623 agents bénéficiaires, et à la prévoyance, 404 agents bénéficiaires. Nous espérons bientôt avoir plus de bénéficiaires. Nous travaillons actuellement dessus. Je rappelle qu'au regard des dispositifs existants dans le privé et de la disparité entre le privé et le public le

législateur a souhaité engager une réforme en 2019 avec pour visée une harmonisation participation obligatoire de l'employeur à compter de 2025 qui jusque-là était facultative. Or à la ville d'Ajaccio, nous avons anticipé cette réforme pour éviter aux agents des situations financières et sociales dégradées dues à une absence de couverture santé et prévoyance. Pour mémoire en 2012 la participation de la ville était de 1 euro pour la santé et de 2 euros pour la prévoyance. En 2021 nous sommes à 10 euros pour la santé et 15 euros pour la prévoyance. En 2023, courant de ce semestre, nous sommes passés à 20 euros pour une personne seule et à 25 euros avec un enfant pour la santé et 15 euros pour la prévoyance. Ce sont également des dépenses liées aux tickets restaurant ils passeront de 9 euros à 9.50 euros. C'est également l'augmentation de 100 euros du complément indemnitaire annuel le CIA. Cette prime non obligatoire permet de reconnaître l'engagement professionnel de l'agent. Nous étoffons également les formations et encourageons les agents à passer des concours. Les effectifs sont constants. Comme nous nous étions engagés lors de notre arrivée en 2014, l'effectif des permanents contractuels, stagiaires et titulaires a baissé et nous avons renforcé l'effectif des agents de la filière technique à 720 agents contre 574 agents administratifs. En 2017 nous étions à 1636 permanents actuellement à 1575. Moins 61 agents. Notons que dans cet effectif il y a eu le recrutement de 18 agents dont 9 de la CAPA affectés à la crèche I Pupunelli des Salines reprise par la ville en 2022. Effectivement par rapport à la strate nationale nous sommes en dessous des besoins en effectifs. Nous constatons de plus en plus de précarité due à l'inflation galopante et nous rencontrons de plus en plus de personnes en grande souffrance alors oui ! le chapitre zéro 12 des dépenses de fonctionnement augmente, mais elle profite aux agents de notre collectivité et nous contribuons de ce fait à améliorer leur quotidien c'est pourquoi on ne peut résumer le chapitre zéro 12 seulement à un chiffre, car derrière ce zéro 12 il y a des hommes et des femmes. »

M. Bacci : "Je voudrais d'abord féliciter l'adjoint aux finances pour la clarté et la précision de ses propos et de sa présentation et féliciter également les services pour la qualité des documents produits. Si j'interviens aujourd'hui c'est en ma qualité de président de la commission d'appel d'offres. Malgré une inflation assez importante depuis quelques mois la ville assume beaucoup de choses sans avoir augmenté justement cette fiscalité. Je voudrais préciser concernant l'augmentation des denrées alimentaires qui frôle les 30% à 40% nous assumons et continuons sans avoir augmenté le coût des cantines scolaires pour les parents à produire de la qualité pour nos enfants. En ce qui concerne les coûts de travaux, vu les prix qui sont pratiqués actuellement par les entreprises nous en avons discuté lors des commissions et nos collègues de la commission d'appel d'offres pourront confirmer mes propos, nous continuons à assumer des investissements sans savoir augmenter la fiscalité. »

Mme Ottavy-Sarrola : "Je vais compléter les informations de Monsieur Christian Bacci. Les propositions d'inscription budgétaire permettent de voir avancer des projets essentiels au bien-être des petits Ajacciens. Dans le cadre de la restauration scolaire le contexte actuel a prouvé, guerre en Ukraine, pénurie des matières premières, les crises des transports, la flambée de l'essence, une augmentation démesurée des coûts d'énergie. Le contexte législatif, la loi EGALIM entraîne des modifications significatives sur le fonctionnement et les budgets de la restauration scolaire de la ville d'Ajaccio. Pour maintenir la qualité et continuer de proposer des repas de qualité en équilibre nous avons été dans l'obligation de mettre en place un certain nombre de mesures, ce que vient de dire Christian, tout en ne réajustant pas les tarifs des cantines donc on a dû faire face à une augmentation des coûts de fonctionnement notamment les denrées alimentaires, de l'ordre de 15% à 20%, augmentation des fournitures pour la restauration également de l'ordre de 17% au total et un certain nombre de produits que l'on appelle des produits dits d'entrée de gamme que les industriels ne produisent plus et donc nous sommes obligés de commander en fonction de la disponibilité des propositions et souvent à des coûts beaucoup plus élevés. Ensuite nous avons maintenu dans le contexte la loi égale EGALIM. Nous avons poursuivi nos efforts et avons utilisé en 2022 près de 10% de produits bio et 15% de produits labélisés exigence intégrer à notre marché des denrées alimentaires qui va nous amener à plus de diversité dans les menus proposés. Ce choix nous le faisons en toute conscience et nous mesurons les coûts supplémentaires liés au contexte difficile. De plus face à des structures vieillissantes nous devons

faire face au quotidien à maintenir l'entretien du parc de production et la sécurité alimentaire d'où la nécessité de notre cantine. C'est la proposition qui est en cours. Nous poursuivons également notre politique de travaux pour sécuriser les écoles et les adapter aux changements climatiques. Ainsi, pour les 2 années écoulées nous avons investi 1 300 000 euros dans des travaux très importants en matière de sécurité. Un relamping sécurité sûreté par la mise en place par exemple d'alarme, de vidéosurveillance dont le programme sera achevé fin 2023. Des travaux de rénovation d'étanchéité ont eu lieu. Nous avons également mis en place des travaux de maitrise de l'énergie et de lutte contre le réchauffement climatique en collaboration avec Caroline Corticchiato pour l'installation de films solaires et de stores d'intérieur. De plus l'installation de systèmes de climatisation réversible a déjà débuté en 2022 ce qui engendre un coût supplémentaire pour la commune et ces opérations se poursuivront en 2023 pour équiper l'ensemble des écoles maternelles de la ville et un programme triennal se poursuivra pour équiper l'ensemble des écoles élémentaires de la ville. Nous avons fait également de l'installation de capteurs CO_2 et de surveillance d'air une priorité et dans le cas de cette installation nous avons équipé en 2022 l'ensemble des salles de classe, de cantines et bibliothèques soit de plus de 300 unités. À cela s'ajoutent bien sûr les travaux d'entretien qui représentent un budget de près de 600 000 euros financé à 60% sur nos fonds propres. 40% de dotation quinquennale. Enfin sans être exhaustive je voudrais évoquer la caisse des écoles qui fournit un certain nombre de dotations auprès des enfants et qui permet d'accompagner des familles en difficulté. Je me réjouis du dynamisme de cette structure. Voilà mes chers collègues les quelques exemples de réalisations que je souhaitais évoquer ce soir et qui bien sûr sont pas résumer imparfait de l'étendue des actions réalisées. Je vous remercie de votre attention. »

M. Voglimacci : "Tous les ans à cette période nous avons ce débat budgétaire et tous les ans pas que dans notre institution, mais dans toutes les communes et dans toutes les collectivités de France on parle essentiellement du zéro douze. À titre personnel depuis que nous sommes élus je n'ai pas le souvenir qu'un de nos concitoyens m'ai parlé de finances. Alors, elles sont importantes parce qu'il faut un équilibre budgétaire bien évidemment. On nous parle de proximité. On nous parle de service public et tout ça demande des moyens. Mis à part Monsieur Bastelica et Madame Antonini qui vont s'abstenir, nos autres collègues de l'opposition voteront contre. Le budget c'est l'acte politique principale d'une majorité et je n'ai pas le souvenir qu'une opposition ait un jour voté pour. Ça se passe à l'assemblée de Corse, ça se passe ici ça se passe de partout. C'est l'acte politique. Voter pour un budget en ce qui concerne une opposition ça veut dire valider 100% des orientations que nous avons choisies. Donc, c'est normal. Je trouve que c'est normal. Madame Annie Sichi, notre collègue, a égrené plusieurs chiffres concernant le personnel. Ils sont précis, je ne vais pas revenir dessus. Je voudrais juste rappeler qu'il faut aussi prendre en compte le nombre de maladies que l'on a sur une année pleine. C'est en moyenne entre 150 et 200 agents qui sont en maladie tous les ans et effectivement il y a des postes où on ne peut pas se passer de personnel comme les crèches et les écoles. Ça a été rappelé donc il faut tout de suite pallier le remplacement. Je pense qu'il faut le rappeler. C'est important et il faut fournir des efforts. Annie Sichi nous a rappelé la diminution du nombre de personnel depuis 2017, 61 personnes, malgré le personnel récupéré de l'ancienne crèche de la CAF donc je pense que déjà c'est un effort qui est assez conséquent. Le budget doit être sincère et doit être équilibré, mais il est confronté aussi à la réalité de la proximité du service public, du quotidien des Ajacciens qu'il faut prendre en considération. »

M Pugliesi : "Je veux quand même apporter quelques éléments importants à nos collègues de l'opposition qui ont posé un certain nombre de questions. Alors la première des choses que je voudrais rappeler et qui est importante, même fondamentale, c'est que la présentation d'un budget pour une majorité impose à cette majorité une obligation de vérité ce qui n'est pas forcément le cas de l'opposition. Mais ça veut dire quoi une obligation de vérité. Une obligation de vérité ça veut dire qu'un budget doit être sincère, vérifiable, contrôlable. Il ne peut pas y avoir dans un budget de subventions qui ne sont pas validées. C'est obligatoire. Quand on inscrit la recette d'une subvention dans un budget, ça veut dire qu'on a reçu l'état validant la recette. Chaque subvention, chaque montant recapitalisé dans le chapitre 74 de subventions a fait effectivement l'objet d'un

arrêté attributif. C'est l'obligation de vérité. Il n'existe pas de budget avec des montants estimés de subventions que l'on pourrait potentiellement recevoir. Non ! celles qui sont inscrites on va toutes les recevoir. Ça, c'est le premier principe. Une remarque a été faite concernant l'absence de référence aux années N-1 dans les dossiers. Je vous explique : c'est un effet mécanique du passage à la M 57. Il nous a été impossible avec la direction des finances et le trésorier de reconstituer les budgets passés sous la nouvelle nomenclature. C'est pour cela que dans les maquettes il manque la référence N-1. Ce n'est pas de notre fait. Cependant dans les rapports il y a toujours la référence rapport aux années précédentes. On a quand même tenu à les mettre. Le rapport étant plus simplifié. C'est beaucoup plus simple. C'est facilement reconstituable. Passer de la maquette M 4 à la maquette M 57 nous a imposé d'avoir des trous dans la raquette de la maquette. Un petit point sur l'épargne. Vous avez souligné, Madame la conseillère, que notre épargne nette était négative. Quand on a une épargne négative, ça ne veut pas dire que l'on ne peut plus emprunter, ça ne veut pas dire que nous n'avons plus d'argent. Ça veut dire qu'on a surtout fait un choix de se désendetter plutôt que d'allonger la dette parce qu'on pourrait très bien, très facilement, comme le font beaucoup de communes d'ailleurs, renégocier notre dette dans le temps et donc prendre un pari sur le futur et imposer à nos successeurs, à nos enfants d'avoir à payer encore des dettes de leurs parents, voire de leurs grands-parents et on aurait une épargne nette positive. Il n'y a aucune difficulté à faire ça. Ce n'est simplement pas notre choix. On a fait le choix de maintenir temps que nous pourrions le faire un niveau de désendettement le plus bas possible afin d'apurer le plus rapidement possible les capitaux restant dus. C'est un choix. D'autres auraient fait d'autres choix. Les banques, les partenaires financiers de manière générale continuent à nous faire confiance. Dans le cas inverse, comme l'a souligné notre collègue de l'opposition ça ferait bien longtemps qu'on ne discuterait plus, qu'on ne nous parlerait plus et que l'on ne nous proposerait même pas de prêts à taux fixe, même pas variable. Je ne sais même pas ce qu'on nous proposerait. Ça c'est l'histoire ancienne. Aujourd'hui on est sorti de ça. Pour rassurer notre collègue de l'opposition, nous avons un risque pratiquement nul sur notre dette. Pourquoi ? Parce que 75% de notre dette est à taux fixe et contrôlé et surtout à des taux moyens de l'ordre de 2% à 2,5%. C'est-à-dire que l'on a contracté de l'emprunt à une époque où les taux étaient négatifs. On se le rappelle, des taux pratiquement proches du zéro. On a eu cette chance et on en a profité. On a contracté des emprunts à taux très bas et donc 75% de notre dette est à taux fixe. Il n'y a pas de risque. Les 25% restants sont assis sur le livret A, dont on connaît les évolutions contrôlées par l'État. Quand les taux montent, ils montent. Quand les taux baisses ils redescendent ou ils sont capés donc, là aussi je dirais les bornes limitent complètement l'évolution de la dette. Ce que vous lisez dans le budget 2023, avec une évolution certes significative, n'est pas lié à la dette déjà contractée, mais à la dette à venir. On a tous pu le constater les taux d'emprunt se sont envolés avec l'inflation et cependant concernant la dette à venir il faut être extrêmement rigoureux parce que les taux ont augmenté. Ils sont en moyenne aujourd'hui à 4,5% ce qui nous met loin de ce qu'on a pu connaître sur les 10 années passées et donc on va faire très attention au partenaire avec lequel nous avons contracté afin de s'assurer non pas une dette à coût constant très haute dans le temps, mais plutôt on va rechercher sur quel dispositif nous allons aller pour que dans le temps on puisse avoir une révision à la baisse de ces taux et on va potentiellement privilégier d'aller plutôt sur des dettes sur le livret A parce que l'on sait qu'aujourd'hui qu'il est à un niveau relativement haut, que cette inflation structurelle ne va pas forcément continuer à rester au niveau où elle est actuellement et que donc dans les années à venir on va revenir théoriquement à des taux intéressants. C'est le pari que l'on fait et on espère ainsi pouvoir gérer au mieux la dette à venir. Donc risque pratiquement nul sur la dette. Je ne vais pas parler du zéro douze, notre collègue Annie Sichi en a parlé en détail par rapport à ce qui sera dans le compte administratif 2022 que nous verrons dans les mois à venir c'est 2,8%. Je vous ai donné le détail. Annie Sichi a donné les éléments importants donc je pense que par rapport aux collectivités de la même strate je pense qu'on ne s'en sort plutôt pas trop mal. C'est-à-dire que quand on regarde l'évolution du poids de la masse salariale sur les dépenses nous avons une évolution plutôt à la baisse par rapport à la moyenne de la strate. C'est-à-dire que nos collègues communes de la moyenne de la strate ont eu des évolutions, entre à peu près 2017 et aujourd'hui, de la masse beaucoup plus importante, beaucoup plus forte que ce qu'on constate chez nous. Alors certes elle est ce qu'elle est, mais je rappelle quand même aussi que si on a une

masse salariale forte c'est qu'on a aussi un corps social avec des agents qui portent tous les jours le service, les messages à la population. C'est une richesse ce n'est pas une dette. Monsieur le maire si vous me le permettez, je vais finir sur un dernier point qui me semble quand même aussi important puisqu'on en a parlé et que nos collègues de l'opposition ont amené le débat on a dit que les 2 000 000 d'euros de fonds de concours c'était une sorte de façon d'équilibrer le budget de la ville. Le budget de notre commune comme tous les budgets des communes de la Capa sont des budgets avec des vases communicants entre la Capa organisme entité et les communes. Il y a des flux dans les 2 sens. Ce sont des vases communicants c'est-à-dire que les communes alimentent le budget de la CAPA pour les projets que porte la Capa et la Capa reverse aux communes les contreparties des compensations auxquels les communes sont en droit d'attendre. C'est un système de compensation. C'est un mode de fonctionnement, c'est comme cela que ça fonctionnement. Les 1 900 000 euros ce n'est pas un budget que l'on a sorti du chapeau. Ça correspond très précisément à 26 euros par habitant que supportent la ville d'Ajaccio et donc les Ajacciens pour un service qui est rendu aux habitants des autres communes et pas que de la CAPA d'ailleurs aux autres communes avoisinantes à la Capa et ce coût n'est pas quelque chose qui est sorti du chapeau parce que quand on met en place un fonds de concours on est obligé de justifier le fonds de concours et comment justifie-t-on le fonds de concours ? Avec des factures précisent de fonctionnement que l'on fournit à l'ordonnateur pour pouvoir justifier le versement de la subvention. Ce n'est pas une subvention comme peut la donner à travers un dispositif l'État et que l'on connaît bien. C'est une subvention sur le fonctionnement qui correspond réellement à des coûts supportés par la ville pour les habitants des autres communes. Alors ce n'est pas rien et ça fait des décennies que la ville la supporte donc aujourd'hui il est temps qu'on arrive à établir justement de manière assez précise ces coûts de centralité, ces charges de centralité que supporte la ville pour le bien-être, le service qui est rendu à ces concitoyens qui ne sont pas de notre commune, mais qu'il est juste que la CAPA reverse puisqu'elle les perçoit pour notre compte. D'ailleurs, Monsieur le Maire, dans votre entretien avec Monsieur le Président Simeoni il a même été admis que la collectivité de Corse devrait aussi pouvoir mettre en œuvre ce type de dispositif au titre des frais de centralité que supporte la ville Impériale. Merci. »

M. le maire : Merci Monsieur l'Adjoint aux finances pour la clarté de votre exposé et les réponses apportées par la majorité. Je regrette que la qualité de vos interventions n'ait pas suscité plus l'intérêt de nos amis médias qui n'ont pas attendu d'entendre les réponses, aux interventions de l'opposition. Alors je vais répondre, mais pas dans les détails, car ça a été fait. Je voudrais rebondir sur le dernier point abordé par Pierre Pugliesi sur la question de la « décentralité », par ce que c'est un sujet qui à notre époque, on nous avait critiqué aussi d'avoir fait les poches du département puis de la collectivité de Corse sur les allégements d'emprunt. C'est exactement la même philosophie. Et vous nous aviez posé une question : avez-vous abondé cette recette dans vos budgets au détriment des budgets des autres communes ? Et en même temps, vous nous aviez demandé si elles étaient pérennes. Moi je vous pose la question de savoir, si vous êtes pour ou contre les charges de centralité ? Ça m'intéresse de près votre opinion, sachant qu'effectivement le conseil exécutif en tout cas, par la voix de son président, a admis enfin, l'idée que des équipements qui avaient vocation à être utilisés pas uniquement par les Ajacciens, mais devaient être supportés au titre de la solidarité institutionnelle, et on n'est pas dans l'associatif, ni quémander quoi que ce soit simplement une juste répartition des coûts, des charges de fonctionnement et d'investissement, sauf à considérer qu'il n'y a que l'Ajaccien qui doit financer ces équipements pour le compte de tous. C'est ce qui a été fait pendant des années et pas seulement sur ces sujets-là, mais après il ne faut pas aussi tirer à coups de boulets rouges sur la collectivité lorsqu'elle peine à abonder ses recettes et c'est bien là le problème. Je pense qu'effectivement l'explication était claire, ça a pénalisé le budget de fonctionnement de la collectivité pendant des années, quand la collectivité de Corse au moment de la fusion des départements a stoppé le levier des allégements ça a mis en difficulté la commune d'Ajaccio à un moment où elle en avait vraiment pas besoin, le règlement des aides qui a fait perdre au passage 20 ou 30 points de subventions, il ne faut pas après arriver au moment des comptes et dire oui, mais l'épargne, ceci, cela ! par ce que bon, cumuler avec la baisse des dotations de l'État, on a perdu six millions d'euros par an ! six millions d'euros par an d'aide à l'investissement ! et ça c'est la réalité. Donc aujourd'hui ce n'est

que justice pardon, de rappeler à la responsabilité, non pas morale, mais financière et administrative, des collectivités sur ce sujet. On ne souffre pas de contestation sérieuse aujourd'hui, en tout cas dans les propos tenus et les échanges que nous avons eu avec le président de l'exécutif, il est question par ailleurs que de prochaines rencontres soient organisées sur ces sujets-là. Nous en avons d'ailleurs une demain pour montrer que nous commençons à travailler sur la question des déchets. On a identifié des sujets sur lequel il est urgent de travailler ensemble dans l'intérêt de tous, parce que l'intérêt général j'ai encore la faiblesse de penser que ça peut encore exister, en tout cas c'est ce qui m'anime dans l'exercice de mon mandat. Sur votre intervention, Madame Tiberi, j'étais un peu décontenancé, si je puis dire, vous nous reprochez de n'avoir pas suffisamment d'ambitions, moi je sors d'une audition à la chambre régionale des comptes et on m'a exactement reproché l'inverse ! Il faut baisser les investissements, vous en faites trop ! Bon, c'est une question de point de vue. Après est -ce que les ambitions que nous poursuivons sur le fond, vous n'êtes pas d'accord, alors ça, c'est autre chose. C'est ce que j'ai entendu. Peut-être que pour un sujet comme le PTIC et notamment sur le téléporté. Alors, sachez que nous avons eu une bilatérale avec Monsieur le préfet. Il y a quelques jours sur la question des projets, que nous entendions voir soutenir au titre du PTIC et évidemment sur la liste, nous ne sont pas d'accord, parce que les projets que nous avons présentés ne sont pas au détriment d'autres. On a présenté des projets d'ailleurs, on a pu se rendre compte, qu'il n'y avait pas forcément de continuité dans la parole de l'état entre un préfet A et un préfet B... On a présenté une feuille de route qui était la même, mais quand on est passé en 2e lecture avec le second préfet, il a coupé la poire en deux, il a dit ça, je ne prends pas, et bien évidemment nous ne sommes pas d'accord. On a présenté les projets structurants, et la question du fond de baie, pour l'instant, on a repris un travail de gouvernance, on va pouvoir en discuter, car on n'est pas seul parti au sujet. On a effectivement pris l'initiative d'amorcer une réflexion d'aménagement, à laquelle nous avons demandé, bien naturellement, d'associer la chambre de commerce et évidemment la collectivité de Corse. Mais c'est vrai, je trouve que c'est un sujet typiquement qui pourrait être financé au titre du PTIC et soutenu par la collectivité de Corse, ça c'est certain. Alors, je n'ai pas très bien saisi votre critique sur la dépossession, Mme Antonini. C'est plutôt une stratégie d'acquisition foncière. Ça concerne 81 000 mètres carrés à la miséricorde, on a récupéré la citadelle les locaux d'orange en centre-ville, la future acquisition de la galerie Napoléon. Je pense qu'on est plutôt dans une stratégie d'acquisitions, alors la dépossession ; attention, on vend ce qui n'a pas d'intérêt communal et on réinjecte sur des investissements qui portent un intérêt communal et ça c'est quelque chose qui peut être expliqué de manière plus en détail. Mais je pense que la dernière actualité, elle a plutôt démontré qu'on était dans une stratégie d'acquisitions et d'aménagement public très importante, historique pour la ville d'Ajaccio. Après de manière générale, je pense que c'est important de le rappeler et ça a été rappelé très justement, je pense qu'il faudra le rappeler assez souvent parce que les éléments de contexte sont très importants et si on prend votre critique et qu'on le transfert à une entreprise privée, c'est la faillite. Est-ce qu'on a arrêté de verser les salaires ? Non ! Est-ce qu'on n'a pas respecté nos engagements en matière de dette ? Non ! Est-ce que l'on a fait les poches des contribuables pour assurer une augmentation du train de vie de la collectivité, non ! Est-ce qu'on est en voie de désendettement, oui ! Est- ce qu'il nous est arrivé de ne pas rembourser nos emprunts auprès des banques, non ! Est-ce que les indicateurs dont il faut systématiquement débattre parce que c'est l'obligation notamment sur l'épargne négative..., est-ce que les banques ont décidé de ne plus faire confiance à la collectivité, la réponse est non ! On nous prête parce qu'on estime que la collectivité au regard de son fonctionnement, au regard de ses projets, au regard de sa dynamique est crédible. Quand vous allez voir votre banque, elle regarde votre capacité à rembourser, votre salaire, votre capacité d'endettement par rapport à ce que vous empruntez. 8 000 000 d'euros remboursés. Il n'y a jamais eu de rupture. On a dans un contexte extrêmement tendu le choix d'une fiscalité stable. Les baisses de dotations il faut le rappeler. Bastia n'a pas été dans cette situation. Il faut comparer ce qui est comparable et j'en reviens après l'exercice de comparaison de la fameuse strate qui ne veut rien dire. À ce moment -là j'aimerais bien que l'on regarde la densité de population par exemple à Ajaccio c'est à peu près 800 d'habitants au km². Ça veut dire que le territoire est ample. La ville d'Ajaccio est une ville de quartier. Vous avez 30 écoles, la production du service public est étendue. En plus la strate est de 72 000 habitants et on est quand même référencé ville touristique

donc c'est 90 000 et donc à un certain moment de l'année vous avez une surconsommation des services publics générée par l'activité. C'est ça qu'il faut regarder. Et donc quand vous ramenez ces indicateurs de population aux fameux ratios financiers vous verrez que vous êtes bien en deçà des normes nationales si on veut se faire le plaisir de l'analyse comparative. Ça vaut ce que ça vaut ! L'indicateur on peut lui faire dire ce qu'on veut. Madame Antonini on est pour ou contre la prise en compte des charges de centralités ! C'est important ça. Est-ce que la collectivité de corse va participer ? Ou alors on met un péage à l'entrée de la ville d'Ajaccio et ce ne sont pas les Ajacciens qui paient. C'est l'usager qui paie. C'est comme pour les autoroutes. J'ai l'impression de dire une aberration. Mais après il ne faut pas nous reprocher de ne pas pouvoir emprunter. La réalité c'est celle-là. Le contribuable Ajaccien a supporté seul le développement d'équipements infrastructurels. Après on vient nous faire des reproches sur les mutualisations, sur le transfert de compétences.... En fait il ne faut rien faire ! Il ne faut pas augmenter les impôts, il ne faut pas investir il ne faut rien faire. Ne rien faire étant toujours le scénario du pire il faut évidemment ne pas faire ça. Je ne vais pas alourdir davantage. Je pense que le débat était de qualité y compris dans les prises de parole de l'opposition et je vous remercie pour la bonne tenue de ces échanges. On essaiera de faire une synthèse de nos échanges pour les communiquer au monde extérieur pour que les Ajacciens se fassent une idée de ce qu'on s'est dit ce soir. »

M. Bastelica : « Les appartements de Ranucchietto sont ceux qui sont au-dessus du garage de Mezzavia. À ce prix-là, je pense que la commune ne fait pas une mauvaise affaire. »

2023/031 - Reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2022 à intégrer au Budget Primitif (BP) 2023 du Budget principal de la Ville d'Ajaccio

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Les principes de la reprise et l'affectation anticipées des résultats selon l'article L 2311-5 du Code général des Collectivités territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur.

Les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire avant l'adoption du compte administratif. Toutefois, cette reprise anticipée doit s'appuyer sur la procédure réglementaire suivante :

- Les différents éléments faisant l'objet de l'affectation des résultats en procédure normale (restes à réaliser, solde négatif des résultats de l'exercice antérieur, besoin de financement de la section d'investissement) doivent être repris en procédure de reprise anticipée des résultats.
- Les résultats doivent être repris dans leur totalité, la reprise partielle des résultats étant proscrite même en reprise anticipée des résultats.
- La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation en réserve en R 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation des résultats définitive intervenant après le vote du compte administratif.
- Le titre de recette sur le compte 1068 n'est produit qu'à l'issue de la délibération d'affectation des résultats.

L'estimation des résultats de la gestion de l'exercice 2022 est basée sur la situation du compte administratif et du compte de gestion en cours de validation. La reprise anticipée doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité. La reprise partielle n'étant plus admise.
Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et, le cas échéant, des ajustements d'affectation seront obligatoirement effectués. Le résultat sur lequel porte en l'occurrence la décision d'affectation est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022. L'instruction précise que le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- À la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (nature

1068),

- Pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur sur la nature codifiée 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (nature 1068).

Les résultats du compte administratif provisoire 2022 du budget principal de la ville d'Ajaccio se présentent comme il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des titres émis 2022 :	+ 46 844 407,34
Total des mandats 2022 :	+ 33 603 167,83
Résultat de l'exercice :	+ 13 241 239,51
Excédent reporté de l'exercice 2021 :	- 10 426 238,87
Résultat gestion 2022 de la section d'investissement :	**+ 2 815 000,64**
Rar recettes d'investissement :	+ 3 403 555,58
Rar dépenses d'investissement :	- 5 255 317,03
Soldes des reports de la section d'investissement :	**- 1 851 761,47**
Résultat cumulé net d'investissement 2022 :	**+ 963 239,17 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des titres émis 2022 :	+ 99 974 119,92
Total des produits rattachés de l'exercice :	+ 1 795 756,07
Total des recettes de l'exercice 2022 :	**+ 101 769 875,99**
Total des mandats 2022 :	+ 98 679 309,59
Total des mandats de rattachements de l'exercice :	+ 3 228 687,03
Total des dépenses de l'exercice 2022 :	**+ 101 907 996,62**
Résultat de l'exercice :	- 138 120,63
Excédent reporté de l'exercice 2021 :	+ 2 363 856,40
Résultat cumulé net de fonctionnement 2022 :	**+ 2 225 735,77 €**

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2023.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés par l'ordonnateur et attestés par le comptable public,

- D'autoriser la reprise anticipée des résultats,

De préciser que les excédents constatés du Compte administratif 2022 sont affectés de la façon suivante :

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de **2 225 735,77 €** est affecté comme suit :

Au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » soit **2 225 735,77 €**
- L'excédent d'investissement d'un montant de **2 815 000,64 €** est affecté comme suit :

Au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » soit **2 815 000,64 €**
La délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir après le vote du compte administratif 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-5,
Vu la fiche de calcul du résultat 2022 annexée,

APPROUVE ET ARRETE

- Les résultats 2022 tels qu'ils ont été dressés par l'ordonnateur et attestés par le comptable public,

AUTORISE

- La reprise anticipée des résultats,

PRECISE

Que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement d'un montant de **2 225 735,77 €** est inscrit dans sa totalité en « Résultat de fonctionnement reporté » (nature 002) au budget primitif 2023 du budget principal de la Ville d'Ajaccio pour un montant de **2 225 735,77 €.**

Que L'excédent calculé de la section d'investissement d'un montant de **2 815 000,64 €** est inscrit dans sa totalité en excédent au « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (nature 001) au budget primitif 2023 au budget primitif 2023 du budget principal de la Ville d'Ajaccio,

APPROUVE

- L'inscription de ces montants dans le cadre du budget primitif 2023 au budget primitif 2023 du budget principal de la Ville d'Ajaccio, ainsi que le détail des restes à réaliser de la section d'investissement à hauteur de **5 255 317,03 €** en dépenses et **3 403 555,58 €** en recettes.

VOTE
Par 39 voix pour, 6 abstentions

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi, Etienne Bastelica.

2023/032 - Création et révision AP (Autorisations de programmes) - AE (Autorisations d'engagements) du budget principal dans le cadre du vote du budget primitif 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
En application de l'article L. 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement. Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers

Il est en outre nécessaire de rappeler que la mise en œuvre du dispositif AP/CP et AE/CP correspond à des objectifs opérationnels :

- Mieux visualiser le coût des opérations étalées sur plusieurs exercices.
- Limiter les couvertures de crédits annuelles aux seuls besoins du mandatement, l'engagement étant possible sur le montant total de l'AP.
- Améliorer la lisibilité financière des comptes et le taux de réalisation en faisant coïncider le budget voté et le budget réalisé.
- Faciliter la stratégie financière en adossant la prospective sur des éléments concrets.
- Permettre la continuité des opérations pour la préparation et la passation des marchés publics.

Une mise en œuvre efficiente de ce dispositif est indissociable d'une comptabilité des engagements maîtrisée, d'une part, et de l'effectivité d'une programmation physico financière fiable d'autre part.

Il est donc proposé au conseil municipal d'examiner l'état annexé au présent rapport des opérations en cours, les propositions de révisions et d'ouverture d'Autorisations de Programme et d'Autorisations d'Engagement nouvelles pour le vote du Budget Primitif du Budget principal de l'exercice 2023.

Ensuite, il est demandé au conseil municipal d'adopter les créations et les révisions des autorisations de programme et d'engagement présentées dans les 2 états annexés au présent rapport.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter
les créations et les révisions des autorisations de programme et d'engagement présentées dans les états annexés au présent rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-3 ;
Vu l'état des autorisations de programmes et d'engagement annexé au présent rapport ;
Vu le projet de budget primitif du budget principal de la ville 2023 et notamment les annexes budgétaires B1 page 10 et B2 page 12 ;

ADOPTE
les créations et les révisions des autorisations de programme et d'engagement présentées dans les états annexés au présent rapport.

VOTE
Par 39 voix pour, 6 abstentions

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi, Etienne Bastelica.

2023/033 - Vote des taux des impôts directs locaux 2023
Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
En 2021, la réforme de la fiscalité locale s'est traduite, notamment, par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte a été compensée par le transfert de la part

départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi, au taux d'imposition de la commune d'Ajaccio fixé à 18.40% s'est ajouté le taux d'imposition de l'ex-Département à 12.25% soit un nouveau taux de taxe foncière bâtie à 30.65%.
Désormais, le levier fiscal de la commune s'exerce sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les taxes foncières.

Il est proposé au Conseil municipal d'appliquer les mêmes taux d'imposition que l'année précédente :

- Taxe foncière bâtie : 30.65% (taux cumulé commune + ex-Département 2A).
- Taxe foncière non bâtie : 46.24%.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 22.72%.

Pour information, ces taux seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles notifiées dans l'état 1259 com transmis par la Direction régionale des finances publiques, soit :

- Taxe foncière bâtie : 92 281 000 euros
- Taxe foncière non bâtie : 197 100 euros
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 17 507 297 euros.

Les bases prévisionnelles notifiées dans l'état 1259 com du 9 mars 2023 correspondent à l'estimation réalisée pour la préparation du rapport d'orientation budgétaire et la préparation budgétaire. En effet, les prévisions reposaient sur une augmentation de 7.1% des bases conformément au coefficient de revalorisation annuelle des bases prévue au dernier alinéa de l'article 1518 bis du Code général des impôts.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les taux des taxes foncières au même niveau que l'année précédente : 30.65% pour la taxe foncière bâtie, 46.24% pour la taxe foncière non bâtie et 22.72% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
De charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023

Vu le Code général des impôts et, notamment, les articles 1636B sexies,
Considérant la volonté de ne pas augmenter les impôts malgré les contraintes pesant sur le budget principal,

APPROUVE

Les mêmes taux d'imposition que l'année précédente :

- Taxe foncière bâtie : 30.65%
- Taxe foncière non bâtie : 46.24%.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 22.72%.

CHARGE

Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE
Par 40 voix pour, 5 abstentions

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi.

2023/034 - Constitution de dotations et de reprises aux provisions 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Les dotations aux provisions semi-budgétaires sont des dépenses obligatoires qui relèvent des principes de sincérité et de prudence budgétaires. Les provisions en droit commun constituent des opérations d'ordre semi-budgétaires regroupées au sein des opérations réelles. Elles sont retracées en dépenses au chapitre 68 « dotation aux provisions » et en recettes, au chapitre 78 « reprise de provisions ». Seule la prévision de dépense au compte 68 apparaît au budget dans les opérations réelles. La non-budgétisation de la recette permet une mise en réserve de la dotation. Elle reste disponible pour financer la charge induite par le risque lors de la reprise.

Selon l'article R2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), une provision doit être constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune.

Il est proposé de constituer une dotation aux provisions pour risques et charges d'un montant total de 57 000 euros dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 compte 6815 correspondants aux frais irrépétibles des litiges et contentieux ouverts à l'encontre de la Commune selon l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

L'article R2321-2 du CGCT prévoit également la constitution de provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Les provisions ont été estimées à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Il est proposé de constituer une dotation aux dépréciations d'actifs circulants d'un montant total de 23 466.38 euros dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 compte 6817 correspondants à 15% des restes à recouvrer de 2019 constatés par le comptable public selon l'annexe 2 jointe à la présente délibération.

Les provisions donnent lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque est devenu sans objet. Dans sa délibération 2022/035 du 23 mars 2022, le conseil municipal a constitué des provisions pour litiges et contentieux dont certaines doivent être reprises. Il est proposé la reprise des provisions pour un montant de 30 000 euros dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 compte 7815 selon l'annexe 3 jointe à la présente délibération.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la constitution de provisions pour risques et charges et pour dépréciations aux actifs circulants pour un montant total de 80 466.38 euros selon l'annexe 1 et l'annexe 2 jointes à la présente délibération.

D'approuver la reprise de provision pour un montant de 30 000 euros selon l'annexe 3 jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L2321-2 et R2321-2 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération 2022/035 du 23 mars 2022 concernant la constitution de dotations aux provisions ;
Vu l'annexe 1 « Liste de provisions pour risques et charges au titre des litiges et contentieux ouverts à l'encontre de la Commune » ;
Vu l'annexe 2 « état de restes à recouvrer sur pièces prises en charge du 01/01/2019 au 31/12/2019 - situation actualisée au 16/02/2023 / compte 411 » ;
Vu l'annexe 3 « Reprise sur provisions » ;
Vu l'inscription des crédits nécessaires aux comptes 68 et 78 du budget principal 2023 ;
Considérant la nécessité de constituer des provisions,

APPROUVE

La constitution de provisions pour risques et charges et pour dépréciations aux actifs circulants pour un montant total de 80 466.38 euros selon l'annexe 1 et l'annexe 2 jointes à la présente délibération.

La reprise de provision pour un montant de 30 000 euros selon l'annexe 3 jointe à la présente délibération.

VOTE
Par 39 voix pour, 6 abstentions

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi, Etienne Bastelica.

2023/035 - Adoption du budget primitif 2023 du budget principal de la Ville d'Ajaccio
Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
Le projet de budget primitif du budget principal de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2023, toutes sections confondues, en recettes et en dépenses, à un montant global de 157 213 762,54 euros.

- Section fonctionnement : 107 035 320,48 €
- Section investissement : 50 178 442,06 €

Suite à la décision d'inclure dès le vote, la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, le budget primitif 2023 intègre, toutes sections confondues, les éléments suivants :

Le résultat reporté de fonctionnement de l'exercice 2021 : + 2 363 856,40 €
Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 : - 138 120,63 €
Soit le résultat cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2022 **+ 2 225 735,77 €**

Le résultat reporté d'investissement de l'exercice 2021 - 10 426 238,87 €
Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 : + 13 241 239,51 €

Soit le résultat cumulé d'investissement pour l'exercice 2022 **+ 2 815 000,64€**

Total des restes à réaliser en dépenses d'investissement - 5 255 317,03 €
Total des restes à réaliser en recettes d'investissement : + 3 403 555,56 €

RECETTES		
Fonctionnement	Investissement	Totaux

Opérations réelles	104 809 584,71 €	35 250 461,76 €	140 060 046,47 €
Opérations d'ordre		8 709 424,10 €	8 709 424,10 €
Restes à réaliser		3 403 555,56 €	3 403 555,56 €
Résultat reporté	2 225 735,77 €	2 815 000,64 €	5 040 736,41 €
Totaux	**107 035 320,48 €**	**50 178 442,06 €**	**157 213 762,54 €**

DEPENSES			
	Fonctionnement	**Investissement**	**Totaux**
Opérations réelles	98 325 896,38 €	44 923 125,03 €	143 249 021,41 €
Opérations d'ordre	8 709 424,10 €	0,00 €	8 709 424,10 €
Restes à réaliser		5 255 317,03 €	5 255 317,03 €
Totaux	**107 035 320,48 €**	**50 178 442,06 €**	**157 213 762,54 €**

Section de fonctionnement					
DEPENSES			**RECETTES**		
Chap 011	Charges à caractère général	16 901 000,00 €	Chap 70	Produits des services et des domaines	8 553 540,00 €
Chap 012	Charges de personnel	69 925 000,00 €	Chap 73	Impôts et taxes	20 060 000,00 €
Chap 014	Atténuations de produits	250 000,00 €	Chap731	Fiscalité locale	52 957 035,71 €
Chap 65	Autres charges de gestion	8 859 005,00 €	Chap 74	Dotations et participations	22 104 509,00 €
Chap 66	Charges financières	2 210 425,00 €	Chap 75	Autres produits de gestion courante	503 500,00 €
Chap 67	Charges spécifiques	100 000,00 €	Chap 013	Atténuations de charges	233 000,00 €
			chap 76	Produits financiers	368 000,00 €
			Chap 77	Produits spécifiques	0,00 €
Chap 68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	80 466,38 €	Chap 78	reprises de provisions semi-budgétaires	30 000,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		**98 325 896,38 €**	**Total recettes réelles de fonctionnement**		**104 809 584,71 €**
Chap 023	Virement à la section d'investissement	4 013 804,77 €	**Chap 002**	**Résultat anticipé**	**2 225 735,77 €**
Chap 042	Opérations d'ordre entre sections	4 695 619,33 €			
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		**8 709 424,10 €**			
Total dépenses de fonctionnement		**107 035 320,48 €**	**Total recettes de fonctionnement**		**107 035 320,48 €**

Section d'investissement					
DEPENSES			**RECETTES**		
Chapitre	**Designation**	**Total (RAR + BP)**	**Chapitre**	**Designation**	**Total (RAR + BP)**
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	2 481 205,17 €	Chap 13	Subventions d'investissement	13 293 849,74 €
Chap 204	Subventions d'équipement versées	1 986 571,29 €	Chap 16	Emprunts	12 327 050,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	3 317 745,14 €	Chap 10	Dotations et fonds divers	3 865 141,70 €
Chap 23	Immobilisations en cours	20 854 408,26 €	Chap 27	Autres immobilisations financières	110 000,00 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	13 180 000,00 €	Chap 024	Produits des cessions d'immobilisation	1 594 000,00 €
Chap 26	Participations et créances rattachées	158 000,00 €	Chap 45	Opérations pour compte de tiers	7 463 975,88 €
Chap 27	Autres immobilisations corporelles	737 740,00 €			
Chap 45	Opérations pour compte de tiers	7 462 772,20 €			
Total dépenses reelles d'investissement		**50 178 442,06 €**	**Total recettes reelles d'investissement**		**38 654 017,32 €**
			Chap 021	Virement de la section de fonctionneme	4 013 804,77 €
			Chap 040	Opérations d'ordre entre sections	4 695 619,33 €
			Total recettes d'ordre d'investissement		**8 709 424,10 €**
			Chap 001	**Solde d'execution positif anticipé**	**2 815 000,64 €**
Total dépenses d'investissement		50 178 442,06 €	**Total recettes d'investissement**		50 178 442,06 €

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le budget primitif du budget principal de la ville d'Ajaccio présenté dans la maquette en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la ville d'Ajaccio ;
Vu la délibération n°2023/001 du 1er février 2023 portant « débat d'orientation budgétaires 2023 » ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 27 mars 2023 sur la reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2022 à intégrer dans le budget primitif 2023 ;
Vu la maquette financière du budget primitif 2023 et le rapport de présentation ;

APROUVE ET ADOPTE

Le budget primitif 2023 du budget principal de la ville d'Ajaccio

Rappel des montants votés lors de l'exercice précédent (première maquette M57)

Les tableaux reprenant les montants votés en 2022 sont présentés en annexes de la maquette

VOTE
Par 39 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions
Vote(s) contre : Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi.
Abstention(s) : Danielle Antonini, Etienne Bastelica.

2023/036 - Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe du stationnement
Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
Tout comme le budget principal et le budget annexe de l'ANRU, le budget annexe du stationnement est voté pour la première fois selon la nomenclature comptable M57.
Il est proposé au Conseil municipal, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, d'autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

Spécificité de la première maquette budgétaire en M57 au niveau des ouvertures des crédits votées lors de l'exercice précédent :
Quelle que soit la modalité retenue par l'assemblée, le rappel du budget primitif ou le rappel du budget cumulé, le rappel des montants votés lors de l'exercice précédent constitue une information destinée à permettre aux membres de l'assemblée délibérante d'apprécier la portée des ouvertures de crédits proposé par l'exécutif au titre du budget suivant. Compte tenu de l'évolution significative de la nomenclature budgétaire lors du passage à l'instruction M 57, la collectivité a été contrainte d'inscrire le montant « 0 » pour éviter tout blocage informatique. Dans ce cas, la réglementation indique que le projet de délibération soumise au vote de l'assemblée délibérante doit être accompagné d'un tableau comportant le rappel des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et les propositions d'ouverture de crédits pour le budget de l'exercice concerné, détaillés au niveau le plus fin de la nomenclature budgétaire M57 par nature (modalité de vote retenue par la Ville).

Ainsi, le projet de budget primitif du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2023 s'élève à la somme de **1 434 970.00** € se décomposant comme suit :

- Section Fonctionnement : 1 305 010.00 €

- Section Investissement : 129 960.00 €

Les données comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice.

Section Fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	271 000.00	Chap. 70	Prod. services, domaine, ventes	1 305 000.00
Chap. 012	Frais de personnel et frais assimilés	831 700.00	Chap. 75	Autres produits de gestion	10.00
Chap.65	Autres charges de gestion	52 020.00			
Chap. 66	Charges financières	25 330.00			
Total Dépenses réelles		**1 180 050.00**	**Total Recettes réelles**		**1 305 010.00**
Chap. 023	Virement à la section investissement	116 325.86			
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	8 634.14			
Total Dépenses		**1 305 010.00**	**Total Recettes**		**1 305 010.00**

Section d'investissement					
Dépenses			**Recettes**		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	112 100.00	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000.00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	17 860.00			
Total Dépenses réelles		**129 960.00**	**Total Recettes réelles**		**5 000.00**
			Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	116 325.86
			Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	8 634.14
Total Dépenses		**129 960.00**	**Total Recettes**		**129 960.00**

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

d'adopter le budget primitif du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe du Stationnement ;
Vu la délibération 2021/349 du 20 décembre 2021 concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 ;
Vu la délibération 2023/002 du 1er février 2023 concernant l'adoption du règlement budgétaire et financier ;
Vu la délibération 2023/003 concernant la fixation du mode de gestion des amortissements au 1er janvier 2023 pour le budget principal de la Ville d'Ajaccio, le budget annexe de l'Anru et le budget annexe du stationnement, à l'occasion du passage à la nomenclature comptable M57 ;
Vu la délibération 2023/001 du 1er février 2023 concernant le débat d'orientation budgétaire 2023 ;

Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances ;

Considérant que le projet de budget primitif 2023 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE

Le budget primitif 2023 du budget annexe du stationnement de la ville d'Ajaccio.

Vote du budget :

Dépenses de la section d'investissement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
16	Emprunts et dettes assimilées	112 100.00	39	4	2
21	Immobilisations corporelles	17 860.00	39	4	2
Total des dépenses d'investissement		129 960.00	39	4	2

Recettes de la section d'investissement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000.00	39	4	2
040	Opérations transferts entre sections	8 634.14	39	4	2
021	Virement de la section fonctionnement	116 325.86	39	4	2
Total des recettes d'investissement		129 960.00	39	4	2

Dépenses de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	271 000.00	39	4	2

012	Charges de personnel et assimilés	831 700.00	39	4	2
65	Autres charges de gestion	52 020.00	39	4	2
66	Charges financières	25 330.00	39	4	2
042	Opérations transferts entre sections	8 634.14	39	4	2
023	Virement vers la section investissement	116 325.86	39	4	2
Total des dépenses de fonctionnement		1 305 010.00	39	4	2

Recettes de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
70	Produits des services, domaine	1 305 000.00	39	4	2
75	Autres Produits de gestion courante	10.00	39	4	2
Total des recettes de fonctionnement		1 305 010.00	39	4	2

Rappel des montants votés lors de l'exercice précédent :

III - VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap/Art - M14			Pour mémoire, budget précédent
TOTAL			371 850.00
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	107 300.00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	0.00
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 000.00
			5 000.00
204	20422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0.00
21	2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	40 000.00
	2181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTAL GENERALE, AGENCE, ET AMENAGE.	0.00
	2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	6 000.00
	2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0.00
	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	3 550.00
			49 550.00
23	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	0.00
	2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	210 000.00
			210 000.00

Chap/Art - M57			Propositions nouvelles
TOTAL			129 960.00
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	112 100.00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	0.00
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0.00
			0.00
204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0.00
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	10 000.00
	2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	2 500.00
	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	3 000.00
	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	0.00
	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	2 360.00
			17 860.00
23	2313	CONSTRUCTIONS	0.00
	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	0.00
			0.00

M - VOTE DU BUDGET	M
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	A3

	Chap/Art - M14		Pour mémoire, budget précédent
	TOTAL		371 850.00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	191 418.54

040	28031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	0.00
	2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	0.00
	28051	AMORT.DES CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	6 676.00
	28158	AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	74 407.26
	28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	0.00
	28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 278.20
	28184	MOBILIER	770.00
			84 431.46

10	10222	F.C.T.V.A.	8 500.00
	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0.00
			8 500.00

13			
	1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS	0.00
	1327	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS ST	87 500.00
			87 500.00

16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	0.00

	Chap/Art - M57		Propositions nouvelles
	TOTAL		129 960.00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	116 325.86

040	28031	FRAIS D'ETUDES	0.00
	2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEUR	0.00
	28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	6 239.60
	28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	0.00
	281830	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	1 824.54
	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	770.00
			8 834.14

10	10222	FCTVA	5 000.00
	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0.00
			5 000.00

13	13172	FEDER	0.00
	1322	REGIONS	0.00
			0.00

16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	0.00

M - VOTE DU BUDGET	M
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

	Chap/Art - M14		Pour mémoire, budget précédent
	TOTAL		1 415 010.00
011	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 000.00
	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	5 000.00
	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	9 000.00
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500.00
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	70 000.00
	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	89 000.00
	61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	2 000.00
	6156	MAINTENANCE	0.00
	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	0.00
	6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	0.00
	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	500.00
	6241	TRANSPORT DE BIENS	0.00
	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	18 000.00
	6288	AUTRES	40 000.00
			234 000.00

012	6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	8 000.00
	6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	3 000.00
	6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	5 000.00
	64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	376 000.00
	64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	17 000.00
	64114	PERSONNEL TITULAIRE -INDEMNITÉ INFLATION	1 500.00
	64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	120 000.00
	64131	REMUNERATION	70 000.00
	64134	PERSONNEL NON TITULAIRE -INDEMNITE INFLATION	200.00
	64162	EMPLOIS AIDES	0.00
	64164	EMPLOI INSERTION- INDEMNITÉ INFLATION	0.00
	64172	APPRENTI-INDEMNITÉ INFLATION	0.00
	6451	COTISATIONS A L'URSSAF	85 000.00
	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	125 000.00
	6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	5 000.00
	6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	0.00
	6488	AUTRES CHARGES	37 300.00
			910 000.00

023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	191 418.54

042	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	84 431.46

65	65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION	30.00

66	66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	30 200.00
	66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	-70.00
66			30 130.00

67	6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	65 000.00

68	6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	0.00

	Chap/Art - M57		Propositions nouvelles
	TOTAL		1 305 010.00
011	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	500.00
	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	5 500.00
	60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	7 500.00
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	0.00
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	80 000.00
	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	93 000.00
	61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	2 000.00
	6156	MAINTENANCE	30 500.00
	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	0.00
	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	0.00
	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	0.00
	6241	TRANSPORTS DE BIENS	0.00
	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	12 000.00
	6288	AUTRES	40 000.00
			271 000.00

012	6331	VERSEMENT MOBILITE	5 100.00
	6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	2 500.00
	6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL	4 500.00
	64111	REMUNERATION PRINCIPALE	398 000.00
	64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	3 500.00
	64113	NBI	14 500.00
	64114	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION	0.00
	64118	AUTRES INDEMNITES	123 000.00
	64131	REMUNERATIONS	52 000.00
	64134	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION	0.00
	64162	EMPLOIS D'AVENIR	0.00
	64164	EMPLOIS AIDÉS - INDEMNITÉ INFLATION	0.00
	64172	APPRENTIS -INDEMNITE INFLATION	0.00
	6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	75 000.00
	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	129 000.00
	6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	2 600.00
	6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	0.00
	6488	AUTRES	32 000.00
			831 700.00

023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	116 325.86

042	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	8 834.14

65	65888	AUTRES	52 020.00

66	66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	25 400.00
	66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-70.00
			25 330.00

68	6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0.00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE				02

Chap/Art - M14			Pour mémoire, budget précédent	Chap/Art - M57			Propositions nouvelles
TOTAL			1 415 010.00	TOTAL			1 305 010.00
70	70383	REDEVANCES DE STATIONNEMENT	1 125 000.00	70	70383	REDEVANCE DE STATIONNEMENT	1 065 000.00
	70384	FORFAIT DE POST STATIONNEMENT	290 000.00		70384	FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	240 000.00
70			1 415 000.00	70			1 305 000.00
74	7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	0.00	74	7472	REGIONS	0.00
75	7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINISTRATIF	0.00	75			
	757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	0.00		757	SUBVENTIONS	0.00
					75522	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINISTRATIF PAR LE BUD	0.00
	7588	AUTRES PRODUITS DE GESTION DIVERS	10.00	75	75888	AUTRES	10.00
			10.00				10.00
77	7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	0.00	77	773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	0.00
78	7815	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	78	7815	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	0.00

VOTE

Par 39 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions

Vote(s) contre : Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Etienne Bastelica.

2023/037 - Reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2022 à intégrer au Budget Primitif (BP) 2023 du Budget Annexe de l'ANRU de la Ville d'Ajaccio

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Les principes de la reprise et l'affectation anticipées des résultats selon l'article L 2311-5 du Code général des Collectivités territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur.

Les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire avant l'adoption du compte administratif. Toutefois, cette reprise anticipée doit s'appuyer sur la procédure réglementaire suivante :

- Les différents éléments faisant l'objet de l'affectation des résultats en procédure normale (restes à réaliser, solde négatif des résultats de l'exercice antérieur, besoin de financement de la section d'investissement) doivent être repris en procédure de reprise anticipée des résultats.
- Les résultats doivent être repris dans leur totalité, la reprise partielle des résultats étant proscrite même en reprise anticipée des résultats.
- La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation en réserve en R 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation des résultats définitive intervenant après le vote du compte administratif.
- Le titre de recette sur le compte 1068 n'est produit qu'à l'issue de la délibération d'affectation des résultats.

L'estimation des résultats de la gestion de l'exercice 2022 est basée sur la situation du compte administratif et du compte de gestion en cours de validation. La reprise anticipée doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité. La reprise partielle n'étant plus admise.
Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et, le cas échéant, des ajustements d'affectation seront obligatoirement effectués. Le résultat sur lequel porte en l'occurrence la décision d'affectation est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022. L'instruction précise que le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- À la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (nature 1068),

- Pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur sur la nature codifiée 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (nature 1068).

Les résultats du compte administratif provisoire 2022 du budget annexe de l'ANRU de la ville d'Ajaccio se présentent comme il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des titres émis 2022 :	+ 8 655 373,92
Total des mandats 2022 :	+ 5 500 586,09
Résultat de l'exercice :	+ 3 154 787,83
Excédent reporté de l'exercice 2021 :	- 55 513,12
Résultat gestion 2022 de la section d'investissement :	**+ 3 099 274,71**
Rar recettes d'investissement :	+ 1 815 922,21
Rar dépenses d'investissement :	- 3 768 854,14
Soldes des reports de la section d'investissement :	**- 1 952 931,93**
Résultat cumulé net d'investissement 2022 :	**+ 1 146 342,78€**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des titres émis 2022 :	+ 347 169,17
Total des produits rattachés de l'exercice :	0
Total des recettes de l'exercice 2022 :	**+ 347 169,17**
Total des mandats 2022 :	+ 278 599,76
Total des mandats de rattachements de l'exercice :	0
Total des dépenses de l'exercice 2022 :	**+ 278 599,76**
Résultat de l'exercice :	+ 68 569,41
Excédent reporté de l'exercice 2021 :	0
Résultat cumulé net de fonctionnement 2022 :	**+ 68 569,41 €**

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2023.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- **D'approuver et d'arrêter** les résultats tels qu'ils ont été dressés par l'ordonnateur et attesté par le comptable public,
- **D'autoriser** la reprise anticipée des résultats au BP 2023,

De préciser que les excédents constatés du Compte administratif 2022 sont affectés de la façon suivante au BP 2023 :

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de **68 569,41 €** est affecté comme suit :

Au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » soit **68 569,41 €**

- L'excédent d'investissement d'un montant de **3 099 274,71 €** est affecté comme suit :

Au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » soit **3 099 274,71 €**

La délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir après le vote du compte administratif 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023

Vu, la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu, la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-5,
Vu la fiche de calcul du résultat 2022 annexée,

APPROUVE ET ARRETE

- Les résultats 2022 tels qu'ils ont été dressés par l'ordonnateur et attestés par le comptable public,

AUTORISE

- La reprise anticipée des résultats,

PRECISE

Que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement d'un montant de **68 569,41 €** est inscrit dans sa totalité en « Résultat de fonctionnement reporté » (nature 002) au budget primitif 2023 du budget annexe de l'ANRU pour un montant de **68 569,41 €**

Que l'excédent calculé de la section d'investissement d'un montant de **3 099 274,71 €** est inscrit dans sa totalité en excédent au « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (nature 001) au budget primitif 2023 du budget annexe de l'ANRU,

APPROUVE

- L'inscription de ces montants dans le cadre du budget primitif 2023 du budget annexe de l'ANRU, ainsi que le détail des restes à réaliser de la section d'investissement à hauteur de **3 768 854,14 €** en dépenses et **1 815 922,21€** en recettes.

VOTE
Par 39 voix pour, 6 abstentions

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi, Etienne Bastelica.

2023/038 - Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe de l'ANRU
Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
Tout comme le Budget principal, le budget primitif du budget annexe de l'ANRU est voté pour la première fois selon la nomenclature comptable M57.

Spécificité de la première maquette budgétaire en M57 au niveau des ouvertures des crédits votées lors de l'exercice précédent :
Quelle que soit la modalité retenue par l'assemblée, le rappel du budget primitif ou le rappel du

budget cumulé, le rappel des montants votés lors de l'exercice précédent constitue une information destinée à permettre aux membres de l'assemblée délibérante d'apprécier la portée des ouvertures de crédits proposé par l'exécutif au titre du budget suivant. Compte tenu de l'évolution significative de la nomenclature budgétaire lors du passage à l'instruction M 57, la collectivité a été contrainte d'inscrire le montant « 0 » pour éviter tout blocage informatique. Dans ce cas, la réglementation indique que le projet de délibération soumise au vote de l'assemblée délibérante doit être accompagné d'un tableau comportant le rappel des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et les propositions d'ouverture de crédits pour le budget de l'exercice concerné, détaillés au niveau le plus fin de la nomenclature budgétaire M57 par nature (modalité de vote retenue par la Ville).

Il est proposé au Conseil municipal, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT d'autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (sans objet pour ce budget), dans la limite de 7,5% en fonctionnement et en investissement

Ce budget annexe a porté des travaux de rénovation urbaine des quartier des Cannes et des Salines. La dernière opération en cours comptablement concerne la passerelle et le marché des cannes, pour laquelle des crédits de paiement en dépenses et en recettes doivent être prévus. Pour le reste, il s'agit de permettre la comptabilisation des subventions non encore perçues, du fait d'une instruction longue des partenaires financiers de la ville sur ce projet. Enfin, il convient de prévoir les crédits obligatoires de remboursement de la dette.
L'équilibre de ce budget a nécessité la reprise par anticipation de résultat de l'exercice 2022, au regard du montant important des restes à réaliser en recettes d'investissement, soit 1,815M€.

Ainsi, le budget primitif proposé du budget annexe de l'Anru s'élève à **5 883 985,74 euros** dont

En euros		**Dépenses**	**Recettes**
Propositions	Investissement	1 499 692,19	353 349,41
Reports	Restes à réaliser	3 768 854,14	1 815 922,21
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 099 274,71
	Total Investissement	**5 268 546,33**	**5 268 546,33**
Propositions	Fonctionnement	615 439,41	546 870,00
Reports	002 Résultat de fonctionnement reporté		68 569,41
	Totai Fonctionnement	**615 439,41**	**615 439,41**
	Total du budget	**5 883 985,74**	**5 883 985,74**

La répartition par chapitres en section fonctionnement

Section Fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	0	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	546 870,00
Chap. 66	Charges financières	492 720,00			

Chap. 67	Charges exceptionnelles	0			
Chap. 023	Virement vers la section d'investissement	122 719,41	Chap. 002	Résultat anticipé de fonctionnement	68 569,41
Total Dépenses		**615 439,41**	**Total Recettes**		**615 439,41**

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Au chapitre 66, les charges financières sont prévues à hauteur de 492 720 euros au titre du paiement des intérêts des emprunts et des intérêts courus non échus.
- Au chapitre 023 le virement vers la section d'investissement pour un montant de 122 719,41 euros.

Recettes de fonctionnement :

Le financement de la section est assuré par une subvention d'équilibre provenant du budget principal de la ville pour 546 870 euros et comptabilisée au sein du chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ».

La répartition par chapitre en section d'investissement

Section d'investissement					
Dépenses			**Recettes**		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	820 450,00	Chap. 10	Dotations et fonds propres	230 630,00
Chap. 23	Immobilisations en cours	679 242,19	Chap. 13	Subventions reçues	0.00
			Chap. 021	Virement de la section fonct.	122 719,41
			Chap 001	Solde d'exécution positif anticipé	3 099 274,71
Restes à réaliser N-1		**3 768 854,14**	**Restes à réaliser N-1**		**1 815 922,21**
Total Dépenses réelles		**5 268 546,33**	**Total Recettes réelles**		**5 268 546,33**

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement sont inscrites au chapitre 16 emprunts et dettes assimilées pour 820 450 euros.

An 2022, la Ville avait prévu un montant de 4 203 172.47 euros concernant la possibilité d'un remboursement anticipé de tout ou partie du capital du dernier emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et des consignations sans avoir de pénalités à payer en cas de sortie anticipée. Cette opération n'a pas été réalisée et le sera en 2023. Les crédits nécessaires sont inclus dans les restes à réaliser de dépenses d'investissement (3 768 854,14)

Les dépenses d'équipement prévues au chapitre 23 concernent principalement la passerelle du marché des Cannes dont les crédits sont inscrits en AP pour 616 292,19 euros. Des crédits complémentaires sont également prévus pour le paiement de reliquat de divers travaux pour 62 950 euros.

Recettes d'investissement

Toutes les recettes relatives au financement extérieur ont été demandées auprès de nos partenaires et sont donc comptabilisées dans les restes à réaliser d'investissement (1 815 922,21 euros). Les travaux restant à financer sont des surcoûts non prévus initialement dans les assiettes des financements accordés.

Le financement est également assuré par le fonds de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée pour 230 630 euros et par le virement provenant de la section fonctionnement à hauteur de 122 719,41 euros.

La reprise par anticipation du résultat d'investissement 2022 pour 3 099 274.71 permet d'équilibrer la section d'investissement de ce budget

L'état de la dette du budget ANRU

La synthèse de la dette du budget annexe Anru au 01/01/2023 est la suivante :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
17 245 472 euros	2 %	20 ans et 10 mois	11 ans 5 mois

Le détail par préteurs est le suivant :

Prêteur	Produits	Montants empruntés	CRD au 01/01/2023	Annuité totale 2023	En Intérêts	En Capital
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC)	13	17 416 006,46	15 496 256,48	987 359,54	253 971,21	733 388,33
CREDIT AGRICOLE	1	2 000 000,00	1 749 215,23	122 904,41	35 858,91	87 045,50
TOTAL	**16**	**19 416 006,46**	**17 245 471,71**	**1 110 263,95**	**289 830,12***	**820 433,83**

**La différence entre ce montant et le montant prévu au chapitre 66 provient des intérêts courus non échus*

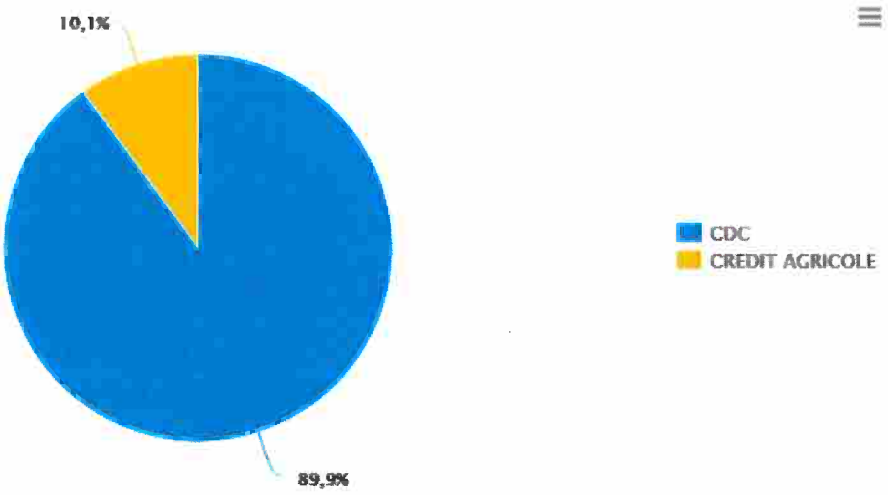

Le détail par type de risque est retracé ci-après :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	2 796 649,65 €	16,22%	1,82%
Livret A	14 448 822,06 €	83,78%	2,04%
Ensemble des risques	**17 245 471,71 €**	**100,00%**	**2%**

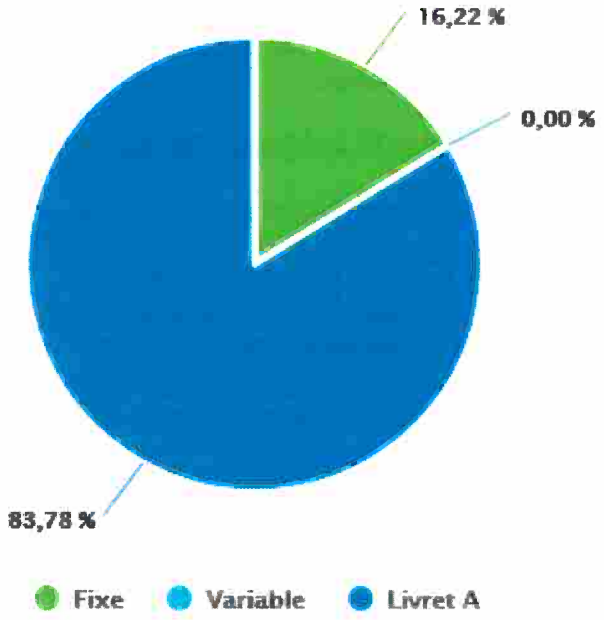

Le profil d'extinction de la dette du budget annexe de l'ANRU est le suivant :

La dette du budget annexe de l'Anru selon la charte de bonne conduite est sans risque.

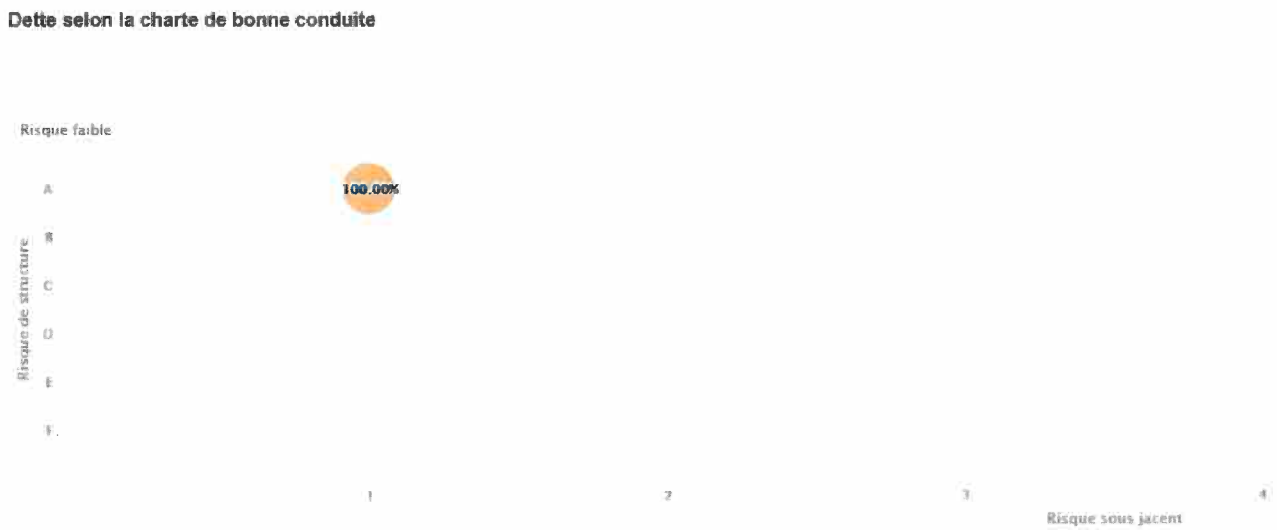

Tels sont les principaux éléments composants le budget primitif 2023 du budget annexe de l'ANRU que je vous demande de bien vouloir approuver.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'ANRU pour l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de l'ANRU ;
Vu la délibération 2022-01 concernant la présentation du débat d'orientation budgétaire tenu le 01 février 2023 ;
Vu la maquette financière et le rapport présentés par Monsieur le Délégué aux finances ;
Considérant que le projet de budget primitif 2023 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses ;

APPROUVE et ADOPTE

Le budget primitif 2023 du budget annexe de l'ANRU de la ville d'Ajaccio.

Rappel des montants votés lors de l'exercice précédent

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR DEPENSES	C2

DETAILS DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap/art		Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL			**3 768 854,14**
001	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
13	1318	Subventions d'Investissement	0,00
13	1328	AUTRES	0,00
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00
16	166	REFINANCEMENT DE DETTE	3 738 520,80
20	2031	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00
21	2111	TERRAINS NUS	0,00
21	2115	TERRAINS BATIS	0,00
21	2188	AUTRES	0,00
23	2111	TERRAINS NUS	0,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	28 357,34
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 976,00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR RECETTES	C3

DETAILS DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap/art		Libellé	Titres restant à emettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL			**1 815 922,21**
001	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
040	280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00
10	10222	FCTVA	0,00
10	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00
13	13172	FEDER	179 806,56
13	1318	AUTRES	0,00
13	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 176 502,50
13	1322	REGIONS	31 982,00
13	1323	DEPARTEMENTS	0,00
13	13251	GFP DE RATTACHEMENT	0,00
13	1327	FONDS EUROPEENS	0,00
13	13272	FEDER	427 631,15
13	1328	AUTRES	0,00
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	0,00
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap/Art			Pour mémoire, budget précédent	RAR N-1	Propositions nouvelles
001	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
13	1318	AUTRES	0,00	0,00	0,00
	1328	AUTRES	0,00	0,00	0,00
		Somme :	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	810 500,00	0,00	820 450,00
	166	REFINANCEMENT DE DETTE	4 203 172,47	3 738 520,80	0,00
		Somme :	**5 013 672,47**	**3 738 520,80**	**820 450,00**
20	2031	FRAIS D'ETUDES	0,00	0,00	0,00
204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	0,00	0,00
21	2111	TERRAINS NUS	0,00	0,00	0,00
	2115	TERRAINS BATIS	0,00	0,00	0,00
	2188	AUTRES	0,00	0,00	0,00
		Somme :	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	2111	TERRAINS NUS	0,00	0,00	0,00
	2313	CONSTRUCTIONS	150 000,00	28 357,34	62 950,00
	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	718 210,53	1 976,00	616 292,19
		Somme :	**868 210,53**	**30 333,34**	**679 242,19**
			5 881 883,00	**3 768 854,14**	**1 499 692,19**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap/Art - M14			Pour mémoire, budget précédent
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	131 270,00
040	280422	AMORT SUB EQUIP	0,00
10	10222	F.C.T.V.A.	679 230,00
	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00
10			**679 230,00**
13	1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES AUTRES	0,00
	1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX	770 165,00
	1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS	395 330,00
	1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS	0,00
	13251	GFP DE RATTACHEMENT	0,00
	1327	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCT	3 895 488,00
	1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES	10 400,00
13			**5 071 383,00**
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00
23	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	0,00
	2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	0,00
23			**0,00**
			5 881 883,00

Chap/Art - M57			RAR N-1	Propositions nouvelles
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	122 719,41
040	280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	0,00
10	10222	FCTVA	0,00	230 630,00
	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	0,00
		Somme :	**0,00**	**230 630,00**
13	13172	FEDER	179 806,56	0,00
	1318	AUTRES	0,00	0,00
	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 176 502,50	0,00
	1322	REGIONS	31 982,00	0,00
	1323	DEPARTEMENTS	0,00	0,00
	13251	GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00
	1327	FONDS EUROPEENS	0,00	0,00
	13272	FEDER	427 631,15	0,00
	1328	AUTRES	0,00	0,00
		Somme :	**1 815 922,21**	**0,00**
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00	0,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	0,00	0,00
	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	0,00	0,00
		Somme :	**0,00**	**0,00**
			1 815 922,21	**353 349,41**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap/Art - M14			Pour mémoire, budget précédent
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	0,00
	617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00
	6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	0,00
	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 000,00
011			1 000,00
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	131 270,00
042	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	0,00
66	66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	231 840,00
	66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	31 480,00
	6616	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITEURS	0,00
66			263 320,00
67	6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	50 000,00
	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00
67			50 000,00
			445 590,00

Chap/Art - M57			Propositions nouvelles
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	0,00
	617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00
	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	0,00
	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	0,00
011			0,00
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	122 719,41
042	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	0,00
66	6683	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	0,00
66	66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	290 000,00
	66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	202 720,00
	6616	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITEURS	0,00
66			492 720,00
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00
		Somme :	615 439,41

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap/Art - M14			Pour mémoire, budget précédent
74	7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	0,00
75	7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINISTRATIF	445 590,00
77	7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	0,00
	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00
77			0,00
			445 590,00

Chap/Art - M57			Propositions nouvelles
74	74788	AUTRES	0,00
75	75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINISTRATIF PAR LE BUD	546 870,00
			546 870,00

VOTE
Par 40 voix pour, 5 abstentions

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi.

2023/039 - Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe la régie autonome des parkings

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Le projet de budget primitif de la régie des parkings de la Ville d'Ajaccio s'élève, pour l'exercice 2023, à la somme de 2 898 859.70 euros dont :

- 2 100 000 euros pour la section de fonctionnement,
- 798 859.70 euros pour la section d'investissement.

Les données comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice.

Section fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	212 720.30	Chap. 70	Ventes produits, prestations	2 095 000.00

Chap. 012	Charges de personnel, frais assimilés	760 000.00	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	5 000.00
Chap. 66	Charges financières	323 420.00			
Chap. 67	Charges exceptionnelles	5 000.00			
Total dépenses réelles		**1 301 140.30**	**Total recettes réelles**		**2 100 000.00**
Chap. 042	Opérations d'ordre	798 859.70			
Total dépenses		**2 100 000.00**	**Total recettes**		**2 100 000.00**

Section Investissement					
Dépenses			**Recettes**		
Intitulés		**Montants**	**Intitulés**		**Montants**
Chap. 16	Emprunts et dettes	492 000.00			
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	268 000.00			
Chap. 21	Immobilisations corporelles	10 000.00			
Chap. 23	Immobilisations en cours	28 859.70			
Total dépenses réelles		**798 859.70**	**Total Recettes réelles**		
			Chap. 040	Opérations d'ordre	798 859.70
Total Dépenses		**798 859.70**	**Total Recettes**		**798 859.70**

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

d'adopter le budget primitif de la régie des parkings pour l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation régie des parkings d'Ajaccio du 15 mars 2023 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la Régie des Parkings ;
Vu la délibération 2023-001 du 1er février 2023 Débat d'orientation budgétaire 2023 ;
Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances,
Considérant que le projet de budget primitif 2023 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

ADOPTE

Le budget primitif 2023 de la Régie des parkings de la ville d'Ajaccio

VOTE
Par 39 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions

Vote(s) contre : Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi.
Abstention(s) : Danielle Antonini, Etienne Bastelica.

2023/040 - Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe de la régie autonome du port de plaisance Charles Ornano

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Le projet de budget primitif de la Régie du port de plaisance de la Ville d'Ajaccio s'élève, pour l'exercice 2022, à la somme de **4 312 329.00 €** se décomposant comme suit :

- **Section fonctionnement : 3 200 000 €**
- **Section investissement : 1 112 329 €**

Les données comprennent l'intégralité des mouvements c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice.

Section Fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
Intitulés		**Montants**	**Intitulés**		**Montants**
Chap. 011	Charges à caractère général	1 123 200	Chap. 70	Prestations de services	2 500 000
Chap. 012	Charges de personnel	820 000	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	640 000
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	17 000	Chap. 78	Reprises sur provisions	60 000
Chap. 66	Charges financières	90 900			
Chap. 67	Charges exceptionnelles	10 000			
Chap. 68	Dotations aux provisions	60 000			
Total Dépenses réelles		**2 121 100**	**Total Recettes réelles**		**3 200 000**
Chap. 023	Virement vers la section invest.	785 170			
Chap. 042	Opérations d'ordre	293 730			
Total Dépenses		**3 200 000**	**Total Recettes**		**3 200 000**

Section Investissement					
Dépenses			**Recettes**		
Intitulés		**Montants**	**Intitulés**		**Montants**
Chap. 16	Emprunts et dettes	465 000	Chap.13	Subventions	33 429
Chap. 21	Installations et acquisitions de matériel	572 329			
Chap. 23	Travaux de bâtiment et matériels techniques	75 000			

Total Dépenses réelles		1 112 329	Total Recettes réelles		33 429
			Chap. 021	Virement de la section de fonct.	785 170
			Chap. 040	Opérations d'ordre	293 730
Total Dépenses		1 112 329	Total Recettes		1 112 329

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le budget primitif du port de plaisance pour l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la Régie du port de plaisance ;
Vu la délibération 2023-001 du 1 février 2023 concernant le débat d'orientation budgétaire ;
Vu la maquette financière et le rapport présentés,

Considérant que le projet de budget primitif 2023 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE

Le budget primitif 2023 de la Régie du port de plaisance de la ville d'Ajaccio.

VOTE
Par 40 voix pour, 4 voix contre, 1 abstentions
Vote(s) contre : Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi.
Abstention(s) : Danielle Antonini.

2023/041 - Expérimentation du Compte financier Unique (CFU) pour l'exercice budgétaire 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu un dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales conduits par la Cour des comptes. Cette expérimentation, testée jusqu'en 2023 pour être mise en application à l'horizon 2024, est destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales.
Les trois axes majeurs de la modernisation comptable du secteur public local en 2024 sont :

- La mise en œuvre d'un cadre comptable réformé et harmonisé : le référentiel M57 (Le Budget primitif 2023 du budget principal, du budget annexe de l'ANRU et du budget annexe du stationnement est proposé selon la nomenclature M57, après vote du Conseil municipal – délibération 2021-349 du 21 décembre 2021),
- Une production rénovée des comptes locaux avec la création d'un compte financier unique (CFU),
- Le déploiement de nouveaux dispositifs de fiabilisation des comptes locaux liés à l'expérimentation de la certification des comptes.

Selon les résultats du bilan de l'expérimentation, ces outils s'imposeront à toutes les collectivités locales dès 2024, la M57 étant définitivement généralisée au 1er janvier 2024.
Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sa mise en place vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.
L'expérimentation du CFU requiert l'adoption du référentiel comptable M57 qui s'inscrit dans une démarche cohérente d'amélioration globale de la qualité des comptes. La M57 est non seulement le support de l'expérimentation du CFU et de la certification des comptes, mais également la norme qui sera généralisée à toutes les catégories de collectivités locales en 2024. Elle est l'instruction la plus récente et la plus avancée en termes d'exigences comptables. Elle permet d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux et intercommunaux (M14), départementaux (M52) et régionaux (M71) existants.
L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter le CFU. L'expérimentation se déroule en trois vagues :
- la "vague 1" concerne les comptes des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- la "vague 2" concerne les comptes des exercices 2022 et 2023.
- la "vague 3" concerne uniquement les comptes de l'exercice 2023.

L'article 145 de la loi de finances pour 2023 ouvre, jusqu'au 30 juin 2023, une nouvelle période de candidatures à l'expérimentation du CFU au titre de l'exercice budgétaire 2023 (vague 3)
La Ville d'Ajaccio souhaite anticiper les obligations réglementaires de 2024 en se portant candidate en juin 2023 à l'expérimentation du CFU « vague 3 ». En effet, la Ville pourra bénéficier d'un accompagnement privilégié de l'État et de la trésorerie du Grand Ajaccio dans cette phase d'expérimentation.
le dispositif de recensement des candidatures repose sur un formulaire en ligne à compléter par la collectivité candidate. La candidature à l'expérimentation du CFU pour le budget principal emporte automatiquement celle des budgets annexes éligibles (M57, M4) ; ces derniers n'ont donc pas à candidater.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le principe de l'expérimentation du CFU.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'État précisant les conditions de mise en œuvre et de suivi (Voir modèle en annexe)

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023
Vu le code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963 ;
Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 [ou le plan de comptes M57 abrégé pour les expérimentateurs de moins de 3500 habitants] ainsi que, le cas échéant, le cadre de compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4 ;
Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation ;

APPROUVE
le principe de l'expérimentation du CFU en 2023 (vague 3).

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE
à signer une convention avec l'État précisant les conditions de mise en œuvre et de suivi (voir modèle en annexe)

VOTE
Par 40 voix pour, 5 abstentions

Abstention(s) : Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi, Etienne Bastelica.

2023/042 - Écriture de régularisation compte administratif et compte de gestion du budget principal

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
Contexte :
La mise en place du Compte financier unique fusionnant le Compte administratif et le compte de gestion sera obligatoire en 2024. Les collectivités peuvent toutefois opter pour une expérimentation en 2023. Comme la ville a basculé sa comptabilité en M57 en 2023, cette expérimentation lui a été ouverte et la candidature de la ville est proposée au Conseil municipal.
Mais il convient au préalable d'harmoniser les Comptes administratifs et les Comptes de gestion du budget principal. En effet, une différence sur le résultat cumulé d'investissement s'élève à 472 730,76 euros.

Origine de l'écart :
Les résultats de clôture du budget principal mentionnés dans le compte de gestion 2009 sont de - 4 215 740.29 en investissement et de + 6 001 337.68 euros en fonctionnement (PJ1). Ces résultats sont conformes au compte administratif 2009 de la Ville.
Les résultats de clôture du budget principal mentionnés dans le compte de gestion 2010 sont de – 3 392 230.36 euros en investissement et de + 5 178 833.49 euros en fonctionnement (PJ2). Le résultat en section d'investissement est non conforme au compte administratif 2010 de la Ville, soit – 2 919 499.60 euros soit une différence de 472 730.76 euros (PJ 3).
Pour expliquer cet écart, la page 23 du compte de gestion 2010 comporte le commentaire suivant « 1. Le déficit d'investissement repris est majoré de 472 730.76 (situation qui perdure depuis 2007-2008) ; **il n'est pas possible de rectifier sur Hélios comme sur RCT. 2. L'excédent de fonctionnement est rectifié par l'écriture négative – 6 162 127.29 et le total cumulé est juste. ».**
De plus, il a été ajouté une feuille modificative « résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés »au compte de gestion 2010 non éditée sur Hélios avec les montants justes (PJ2).
Ainsi, la différence sur le résultat cumulé d'investissement est antérieure à 2009. À partir de 2010 lors du passage à Hélios, il n'a plus été possible pour la Trésorerie d'intégrer un résultat considéré juste par la Trésorerie comme par la ville.

Ecritures de régularisation :
La trésorerie du grand Ajaccio propose de réduire cet écart par l'écriture extrabudgétaire (sans incidence sur le budget de la ville) suivante :
Débit 16884 Crédit 193 pour 472 730.76 euros sur l'exercice 2022.
Un test a été réalisé et la validation de cette écriture permet bien de rétablir les soldes et d'obtenir un compte de gestion provisoire (Annexe 2) présentant un résultat de clôture 2022 de la section d'investissement correspondant exactement au résultat prévisionnel de la fiche de calcul jointe en annexe 1.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Trésorier du Grand Ajaccio à passer les écritures suivantes sur l'exercice 2022 :
Débit 16884 Crédit 193 pour 472 730.76 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

AUTORISE MONSIEUR LE TRESORIER DU GRAND AJACCIO
à passer les écritures suivantes sur l'exercice 2022 :
Débit 16884 Crédit 193 pour 472 730.76 euros

VOTE
Par 39 voix pour, 6 abstentions

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi, Etienne Bastelica.

2023/043 - Écriture de régularisation compte administratif et compte de gestion du budget principal - Budget annexe de la Régie autonome du Port de Plaisance Charles Ornano

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Contexte :

La mise en place du Compte financier unique fusionnant le Compte administratif et le compte de gestion sera obligatoire en 2024. Les collectivités peuvent toutefois opter pour une expérimentation en 2023. Comme la ville a basculé sa comptabilité en M57 en 2023, cette expérimentation lui a été ouverte et la candidature de la ville est proposée au Conseil municipal.
À l'instar du Budget principal, il convient au préalable d'harmoniser les Comptes administratifs et les Comptes de gestion du budget annexe de la régie autonome du port de plaisance Charles Ornano. En effet, une différence sur le résultat cumulé d'investissement s'élève à 1 728 358,48 euros.

Origine de l'écart :

Cet écart doit être scindé en 2 : un premier s'élevant à 1 583 280,91 euros et un second s'élevant à 145 077,77 euros

Pour le premier écart s'élevant à 1 583 280,91 euros, il résulte d'un changement de mode de calcul du solde d'exécution de la section d'investissement intervenu entre les exercices 2009 et 2010 : à partir de 2010, le solde du compte 1561 "Provisions pour renouvellement des immobilisations (non budgétaires)» est retraité et soustrait au total des crédits de la classe 1. Ce compte est créditeur de 1 583 280 .91€. En transférant cette somme sur le compte 1562 Provisions pour renouvellement des immobilisations (budgétaires) par opération d'ordre non budgétaire, la différence sera régularisée.

Pour le second écart s'élevant à 145 077,57 euros, son historique est le suivant :

- En 2005 il n'y avait pas de différence et le compte 1688 avait un solde créditeur de 290 177.57€
- En 2006, une opération semi-budgétaire de 290 177.57€ a été comptabilisée au débit 1688

et au crédit 7718 pour solder le compte 1688. Elle a entraîné une différence du même montant sur le résultat" d'investissement.

- En 2008 une opération semi-budgétaire débit 6816 crédits 1562 pour 96 000€ a été comptabilisée.
    - **La différence a été ramenée à 290 177, 57€- 96 000€ = 194 177.57€**
- En 2009 les opérations semi-budgétaires suivantes ont été comptabilisées
    - débit 1562 crédits 7815 pour 20 900€
    - débit 6815 crédits 1562 pour 70 000€
    - **La différence s'établit finalement à 145 077,57€ (194 177,57€+20 €900-70 000€)**

Au vu du mode de calcul du résultat d'investissement depuis 2010, une opération comptable ne pourrait pas rétablir la concordance pour ce second écart. Le résultat d'investissement du budget annexe de la régie autonome du port de plaisance Charles Ornano devra donc être réduit de 145 077,57euros lors du BS 2023, qui reprendra les résultats du CA 2022.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Trésorier du Grand Ajaccio à passer les écritures suivantes sur l'exercice 2022 du budget annexe de la régie autonome du port de plaisance Charles Ornano :
Débit du compte 1561 et crédit du compte 1562 pour 1 583 280 ,91 euros

D'autoriser le maire à réduire de 145 077,57€ le résultat d'investissement (001) du budget annexe du port lors du vote du BS 2023, reprenant les résultats de l'exercice 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

AUTORISE MONSIEUR LE TRESORIER DU GRAND AJACCIO

À passer les écritures suivantes sur l'exercice 2022 du budget annexe de la régie autonome du port de plaisance Charles Ornano :
Débit du compte 1561 et crédit du compte 1562 pour 1 583 280 ,91 euros.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

À réduite de 145 077,57€ le résultat d'investissement (001) du budget annexe du port lors du vote du BS 2023, reprenant les résultats de l'exercice 2022.

VOTE
Par 40 voix pour, 5 abstentions

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire, lève la séance à 20h20

POUR EXTRAIT CONFORME

Secrétaire de séance

Marine Schinto

LE MAIRE

Stéphane SBRAGGIA

MAIRIE D'AJACCIO 20000 AJACCIO